

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 217, JUIN 2019

27 juin pour la
Fonction publique

L'été en festivals

Chères vacances

RETRAITE À POINTS



**LA RETRAITE À POINTS,
ON VA S'EN OCCUPER
JUSQU'AU DERNIER
POINT.**

Et vous pensiez qu'on n'allait pas taper du poing sur la table ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre les conditions de
travail des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

17 Chères vacances



5 Luttes sociales La FSU mobilise sur tous les fronts



9 Fonction publique Une loi de destruction



10 Colloque FSU La fonction publique, efficacité et justice sociale



13 Loi Blanquer La mobilisation paie



15 Blanquer Et maintenant la maternelle

24 IVG dans le monde Mon corps, mon choix ?



28 Avignon, Europe et migration



30 Rencontre avec Nicolas Bourriaud

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart de First Voyages
aux abonnés.

ÉDITO

Le syndicalisme, bien sûr !

Mobilisations contre de multiples réformes : l'École, la Fonction publique, la révision de l'ordonnance de 45, mobilisations pour obtenir de meilleures conditions de travail, de salaires, campagnes pour l'avenir des services publics, des retraites... Si elles n'ont pas toujours été suffisantes pour faire plier le gouvernement, toutes ces actions auront été primordiales pour faire entendre la nécessité d'autres choix.

Le gouvernement, même s'il s'en défend, a d'ailleurs dû en tenir compte : Grand débat, annonces pour l'École, revalorisation des enseignants, quelques bougers sur le projet de loi École de la confiance... Pour autant, la mise en œuvre d'une politique libérale dévastatrice se poursuit sans entendre les alertes des mouvements sociaux de l'année ni les résultats des élections européennes... L'avenir ne peut pas se réduire à cette politique inégalitaire ou à celle portée par l'extrême droite. Le gouvernement joue avec le feu en mettant sur la touche le syndicalisme avec un dialogue social qui n'a de dialogue que le nom.

Il n'y a pas de société démocratique sans un mouvement syndical reconnu, respecté et entendu. Sans un mouvement social, si structurant dans notre société, qui puisse jouer tout son rôle. La FSU porte depuis toujours, avec son « U » de Unitaire, cette idée et cette promesse d'une société plus juste et plus solidaire. Elle va continuer de rassembler chaque fois que cela est possible sans jamais renoncer à s'engager au quotidien pour défendre les agent-es et porter avec eux un projet dans lequel les services publics y ont une place primordiale pour participer, partout sur le territoire, à plus d'égalité, d'émancipation, de cohésion sociale aussi. La FSU prépare dès à présent une rentrée offensive ! D'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous !



Bernadette Groison

Turquie : pour la libération de Tuna Altinel

En mai dernier, le maître de conférences turc Tuna Altinel, enseignant à l'université de Lyon 1, a été arrêté et placé en détention provisoire en Turquie, accusé de « propagande en faveur d'une organisation terroriste ».

D'origine turque, il avait signé, en janvier 2016, avec 2 000 enseignants, une pétition pour la paix au Kurdistan turc, dans le cadre d'un mouvement intitulé « Universitaires pour la paix ».

Cette pétition demandait la fin de l'intervention des forces de sécurité turques contre les partisans du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le sud-est à majorité kurde du pays. Plusieurs centaines d'universitaires turcs, signataires de cette pétition, sont depuis poursuivis en justice, suite aux lois d'exceptions votées après la tentative de coup d'état. Près de 200 ont déjà été condamnés à des peines, entre 15 mois et 3 ans de prison.

Les enseignants français, rassemblés en comité de soutien, de ce maître de conférences se mobilisent pour réclamer sa libération et appellent à la fin de la répression subie par les universitaires en Turquie.

Élections L'Europe reconnue

Surprise. La participation aux élections européennes de mai a connu un rebond significatif, passant de 42,6 % à 51 %. Un record depuis 1994, traduisant notamment l'importance croissante des enjeux européens aux yeux de l'électorat. Plombé par les mauvais résultats de « Les Républicains » en France, et par la baisse de la CDU en Allemagne, le PPE (conservateurs) représentera moins d'un quart du futur hémicycle avec 179 sièges, lui qui pesait 29 %. L'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D), chute elle aussi à 20 % (153 sièges), contre 25 %. Les scores obtenus par les partis socialistes espagnols et portugais n'ont pas compensé les maigres résultats de leurs homologues français en particulier.

PPE et S&D, désormais minoritaires, devront composer avec les libéraux de L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) et le groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE).



Les élections européennes qui se sont terminées le 26 mai, ont connu un rebond de participation.

L'ADLE progresse avec 14 % et 106 sièges, en particulier grâce à la liste Renaissance (LREM, Modem et partenaires), et aux Allemands du FPD. Le groupe des Verts/ALE comptera 74 sièges, soit 10 % au Parlement européen. Une progression nette assurée notamment par les listes française et allemande.

À l'extrême droite, l'Europe des Nations et des Libertés (ENL) gagne 20 sièges, à 58, 8 %, avec le Rassemblement national en France et la Ligue en Italie. Au

total, les partis souverainistes, eurosceptiques voire europhobes obtiennent 176 élus sur 751, soit 23 %.

La Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique (GUE/ NGL), en net recul, compte 38 sièges, moins de 5 %.

C'est donc dans le contexte d'un parlement politiquement éclaté, penchant globalement davantage à droite, que le mouvement syndical devra porter d'autres choix économiques, sociaux, environnementaux dans l'Union européenne. ♦

Pierre Garnier

Nicolas Kanhonou : « Une étude sur les salariés syndiqués »

C'EST L'ACTU

Qu'est ce qui a motivé la décision du Défenseur des droits d'établir, en 2019, un baromètre des discriminations syndicales dans l'emploi ?

Dans le cadre du Baromètre des discriminations dans l'emploi réalisé chaque année depuis 2008, les discriminations syndicales n'avaient pas encore fait l'objet d'une attention spécifique. Or, les travaux de la DARES ont mis en évidence l'effet de l'exercice d'une activité syndicale sur la trajectoire professionnelle des salariés. Par ailleurs, le CESE a relevé un manque de données existantes sur le sujet. Pour ces raisons, le Défenseur des droits et l'OIT ont souhaité élaborer une étude inédite par sa méthode et son ampleur, auprès de la population active et des adhérents des huit principales organisations syndicales. Elle apportera un éclairage complémentaire à l'analyse du contentieux et des saisines reçues par le Défenseur des droits.

Pourquoi le faire en lien avec l'OIT ?

Le Baromètre est un projet issu d'un partenariat de plus de dix années avec l'OIT. En parlant d'une seule voix sur ce sujet majeur, nous souhaitons rappeler que les discriminations dans l'emploi persistent, et que l'urgence de la situation appelle une action résolue, coordonnée, et au plus haut niveau.

Quelles suites seront données à ce questionnaire ?

L'enquête fera l'objet d'une présentation publique le 19 septembre 2019, au cours de laquelle les différentes parties prenantes seront invitées à réagir et proposer des pistes d'actions. Le Défenseur des droits formulera ses propres recommandations à cette occasion.

Propos recueillis par Valérie Soumaille.



Nicolas Kanhonou, directeur de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits auprès du Défenseur des Droits.

Luttes sociales

La FSU mobilise sur tous les fronts

S'estimant sinon renforcés et tout cas non désavoués par le vote aux élections européennes, Emmanuel Macron et Édouard Philippe, appuyés sur la majorité LREM à l'assemblée nationale, ouvrent un acte 2 du quinquennat qui s'inscrit assez nettement dans la logique ouvertement libérale de l'acte 1.

Obsédé par la volonté de diminuer les dépenses publiques, persuadé de l'incongruité de la Fonction publique dans le « nouveau monde », dédaigneux de l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales et sourd au soutien apporté par la population aux services publics, le gouvernement s'obstine dans son projet de loi dit de transformation de la Fonction publique.

La FSU poursuit la mobilisation unitaire pour promouvoir la Fonction publique et défendre les agents : le 12 juin, un colloque s'est tenu à Paris « Quel avenir pour la Fonction publique ? » qui a débouché sur un appel à la défendre ; le 27 juin, la FSU participera à un nouveau rassemblement unitaire pour dénoncer un projet de loi néfaste aussi bien pour la population que pour



Un nouveau rassemblement unitaire aura lieu le 27 juin.

les fonctionnaires, et porter des contre-propositions. Comme l'indiquait Anicet Le Pors au colloque, la bataille n'est pas finie, qu'il s'agisse de celle de l'opinion ou de futures mobilisations des personnels avec leurs organisations syndicales. L'engagement de la FSU dans la campagne de signatures contre la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) s'inscrit dans cette démarche.

Il en va de même sur le front salarial. Avant le rendez-vous salarial du 2 juillet, la FSU a interpellé le premier ministre sur l'urgence de dégeler le

point d'indice, d'augmenter les salaires, et l'ouverture de négociations pour améliorer les déroulements de carrières.

Salaires, chômage, retraites

La FSU alerte également sur le processus de désengagement de l'État dans des secteurs entiers de l'action publique, notamment relevant du ministère de la Jeunesse et des Sports, et du ministère du travail au risque d'une rupture du principe d'égalité entre citoyennes et citoyens, entre territoires. La FSU soutient l'appel intersyndical à une grève nationale le 26 juin dans ce dernier secteur.

Le discours de politique générale d'Édouard Philippe confirme l'orientation gouvernementale de recul des droits et conquêtes sociales, illustrée notamment par les réformes de l'assurance chômage et des retraites.

Côté éducation, le vote de la Loi Blanquer reflète, en dépit de reculs à la suite des mobilisations des personnels, à l'appel notamment des syndicats de la FSU, le cap conservateur et autoritaire d'Emmanuel Macron et de son ministre.

Loi mobilité

Le projet de loi sur les mobilités a été voté en première lecture le 18 juin, après avoir été approuvé par le Sénat. Il prétendait améliorer les transports du quotidien de « tous les Français », apporter des réponses concrètes au mouvement des Gilets jaunes, et refléter les ambitions environnementales nouvelles du gouvernement. Au-delà de l'assouplissement des 80 km/heure et de l'encadrement de l'usage des trottinettes, la montagne des mobilités accouche d'une souris sociale : ainsi le forfait mobilités durables, d'un montant maximum de 400 euros annuels, que les employeurs auraient remboursé à leurs salariés, afin d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturage, n'a pas été retenu. Idem pour la taxation du kérosène, seule une faible contribution de l'aérien aux autres modes de transport a été adoptée.

Après les actions dans le premier degré, dans le second degré et dans l'enseignement agricole, la FSU soutient les mobilisations diversifiées qui se construisent actuellement. Elles se poursuivront le 27 juin prochain, premier jour des épreuves du diplôme national du brevet.

Sur tous ces fronts, avec les personnels, la FSU sera présente, combative et déterminée à gagner. Dès la rentrée, elle poursuivra sa campagne en faveur de la Fonction publique, pour défendre les agents, notamment face à la réforme des retraites. 🔥

Matthieu Leiritz

Procès France Telecom

Depuis plusieurs semaines se déroule le procès dit de France Telecom. Brimades, changements de postes forcés, harcèlements verbaux, la liste est longue des pratiques destinées à écarter les personnels, en restant sourds aux alertes et protestations syndicales. Les méthodes managériales impulsées par la direction autour de Didier Lombard, dans l'objectif de supprimer de nombreux postes par départs « volontaires », s'étaient soldées notamment par une vague de suicides. Le procès témoigne de la difficulté, dix ans après les faits, à juger de la responsabilité de l'entreprise dans le passage à l'acte de ses salarié-es.

Un RIP plus encadré

Le texte prévoit un RIP élargi aux réformes relatives aux questions de société, alors qu'il ne peut actuellement porter que sur l'organisation des pouvoirs publics ; la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et les services publics qui y concourent ; et la ratification d'un traité. Jusqu'à présent, seuls les parlementaires peuvent déclencher la procédure conduisant à un RIP. La réforme permettra aussi aux citoyens et citoyennes d'en être à l'initiative. Alors qu'il faut aujourd'hui 4, 7 millions d'électeurs et électrices et 1/5^e du parlement, la réforme prévoit respectivement 1 million et 1/10^e. Mais une disposition datant de moins de trois ans - un an aujourd'hui - ne pourrait être concernée par un RIP, ni même un texte en cours de discussion au parlement comme cela a été possible pour la privatisation des Aéroports de Paris.

Loi constitutionnelle

Le projet débattu cet été

Après avoir été stoppé à la suite de l'affaire Benalla, et suspendu le temps du grand débat provoqué par le mouvement des Gilets jaunes, le projet de loi constitutionnelle pour « un renouveau de la vie démocratique » sera présenté début juillet en conseil des ministres.

Le projet de loi constitutionnelle concerne notamment quatre axes. D'abord la dimension écologique inscrite comme principe de la République Française puisque le texte prévoit d'ajouter à l'article 1^{er} de la Constitution, qu'« elle agit pour la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et contre les changements climatiques ».

Ensuite, la représentation politique avec la réduction d'environ 25 % du nombre de parlementaires, l'introduction de la proportionnelle pour les



élections législatives qui pourraient concerner 15 % des élus et la limitation à trois mandats identiques consécutifs de député-e, maire ou sénateur, sénatrice.

Troisième axe, la participation des citoyen-nes à la chose

publique, permise dans le cadre des Référendum d'Initiative Partagée (RIP) (voir ci-dessous) et des Conseils de la participation citoyenne (CPC). Celui-ci remplacerait le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et serait en charge de la consultation du public sur des projets gouvernementaux, via des conventions citoyennes composées par tirage au sort. Enfin, la justice, alors que les critiques portant sur le manque d'indépendance des magistrats du parquet vis-à-vis de l'exécutif reviennent régulièrement dans l'actualité. Le rôle du conseil supérieur de la magistrature, indépendant, serait renforcé dans le processus de leur nomination. Il serait aussi doté d'un pouvoir de sanction à leur endroit. ♦

Valérie Soumaille

Procréation médicalement assistée (PMA)

Une loi en septembre

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes n'est toujours pas votée. Le débat tant attendu sur la « PMA pour toutes » est enfin annoncé par le premier ministre, dans un très proche avenir. Elle permettra aux femmes seules et aux lesbiennes de recourir aux techniques actuellement réservées aux couples hétérosexuels infertiles, pour avoir un enfant. Depuis 2017, cette réforme ne

cesse d'être reportée. Crainte de réveiller une frange de la droite catholique notamment ? Et plus récemment de remettre sur le tapis un sujet clivant ?

Un doute s'installait. Gilles Le Gendre, président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, tout en assurant que cette promesse n'était pas passée aux oubliettes, a mis récemment en avant sur France Inter pour justifier ce retard une première partie de quinquennat très chargée en « réformes économiques et sociales qui

visaient notamment à accélérer la réduction du chômage ». Puis le voile s'est vraiment levé le 12 juin quand Édouard Philippe, pour lequel la PMA « fait partie des priorités sur lesquelles les Français nous attendent », a décliné au cours de sa déclaration de politique générale le calendrier qui pourrait voir le texte enfin voté.

Le projet de loi bioéthique, dans lequel figure la « PMA pour toutes », sera vraisemblablement présenté lors du dernier conseil des ministres

prévu le 26 juillet, et Édouard Philippe a annoncé son inscription au débat à l'Assemblée nationale fin septembre, mettant fin aux craintes d'un report après les municipales. Et d'indiquer que « sur certaines questions, comme l'accès aux origines, le régime de filiation en cas de PMA avec tiers donneur, plusieurs options étaient possibles, et le gouvernement a retenu celles qui lui semblaient les plus à même de permettre un débat apaisé ». Suspense... ♦

Pierre Garnier



© BERNARDINI

Collège et lycée

La grève pendant les examens

Depuis plusieurs mois, les personnels du second degré se mobilisent contre les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, la loi dite « école de la confiance » et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le ministre.

Devant le mal-être croissant des personnels, paupérisés et toujours en proie à l'austérité salariale, mis devant de graves difficultés professionnelles, le ministre n'a jusque-là répondu que par le refus de toute discussion.

Pire, des collègues faisant part de leurs critiques ont été victimes de rappels à l'ordre et de mesures d'intimidation ; les pressions et les méthodes de gestion autoritaires se développent.

À cela s'ajoutent le contexte de suppressions de postes à un moment où les effectifs d'élèves augmentent dans le second degré, et les attaques contre le service public d'orientation. Les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole, après de nombreuses

alertes, ont appelé à la grève de la surveillance des épreuves du baccalauréat le 17 juin et déposé un préavis pour le mois de juin. Du fait de l'attachement des personnels à la réussite aux examens de leurs élèves, cette modalité d'action n'est qu'exceptionnellement mise en œuvre et se pose dans un contexte de tension particulièrement aiguë.

La grève a été importante dans bon nombre de lycées et aussi mobilisé en collège, ce qui,

quoi qu'il en dise, met le ministre en difficulté.

Il s'agit d'un acte inhabituel et solennel, qui peut susciter débat. Il a recueilli le soutien d'organisations de jeunesse, de syndicats lycéens et de diverses associations.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, des reconductions sont en cours. L'intersyndicale met en débat la grève le 27 juin, premier jour du diplôme national du brevet. ♦

Sandrine Charrier

20 juin : « Le printemps des retraité-es »

Des milliers de cartes-pétitions devaient être portées à l'Élysée. Or, Emmanuel Macron n'a pas voulu recevoir les représentants du « groupe des 9 ». Elles lui ont donc été transmises par La Poste. Localement, les pétitions ont été remises aux préfet-es. E. Macron assurait vouloir préserver le pouvoir d'achat des retraités. Or la perte en deux ans est estimée à trois ou quatre mois de pouvoir d'achat. Sous la pression des mobilisations, des mesures partielles ont été annoncées mais le compte n'y est pas. Après le gel des pensions en 2018, la sous-indexation en 2019 pour toutes et tous, l'ensemble des retraité-es sont perdant-es, notamment les plus pauvres. Les retraité-es ne lâchent rien. D'ores et déjà, des actions se profilent. Le « groupe des 9 », qui s'est construit depuis juin 2014, a fait la preuve de sa capacité à mobiliser et à inscrire son action dans le mouvement social. Le 1^{er} juillet, il annoncera son plan d'action pour la rentrée.

État d'urgences

Depuis trois mois, dans toute la France, les personnels des services d'urgence des hôpitaux sont en grève pour protester contre leurs conditions de travail et les sous-effectifs.

Les suppressions de postes, la désertification médicale, mais aussi le choix d'un recours plus systématique conduisent de plus en plus de patient-es à se tourner vers les urgences qui se retrouvent engorgées.

D'où l'épuisement des personnels soignants, des patient-es soumis-es à des heures d'attente, voire des erreurs médicales. La colère peut dégénérer en agressions : 3 500 environ relevées en 2017, en nette augmentation.

Les urgentistes portent trois revendications auprès de la ministre de la Santé Agnès Buzyn : la création de 10 000 postes d'infirmier-es et aides-soignant-es dans 550 hôpitaux, l'ouverture de lits, une hausse des salaires de 300 € net par mois.

Face à un mouvement soutenu par l'opinion publique, la ministre a annoncé une prime pour les infirmier-es et aides-soignant-es, pour un montant total de 55 millions d'euros, une enveloppe de 15 millions pour le recrutement d'effectifs, « afin de permettre aux services d'urgence en tension de renforcer leurs effectifs paramédicaux durant la période estivale et de maintenir ainsi un maximum de lits ouverts », enfin un plan de modernisation des équipements. Pas sûr que cela suffisse à calmer la colère des personnels.



© BERNARDINI

Rendez-vous salarial

Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, a annoncé la tenue d'un rendez-vous salarial le 2 juillet 2019. Ce dernier, inscrit dans le protocole PPCR, est très attendu par les agent-es publics, après plusieurs années de disette quant à leur pouvoir d'achat. La FSU demande avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une politique salariale qui reconnaisse davantage le travail, les qualifications et l'engagement professionnel de toutes et tous. Concrètement, ces organisations revendiquent une amélioration des salaires qui englobe dégel de la valeur du point d'indice et mesures générales alors que l'inflation reste forte à 1,3 % sur les 12 derniers mois. Elles demandent que la compensation de la hausse de la CSG prévue pour les seules années 2018 et 2019, soit pérennisée en rappelant que les agent-es publics n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter contrairement aux salarié-es du secteur privé. Enfin, les organisations demandent la suppression du jour de carence. CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC et CFTC ont fait du jeudi 27 juin à 12 h 00 devant les ministères des Finances et de l'Action et des comptes publics à Bercy le jour de leur rendez-vous. Un rassemblement pour obtenir des mesures concrètes pour le pouvoir d'achat de toutes et tous les agent-es et leur opposition au projet de loi de transformation de la Fonction publique.



Dossiers parlementaires

L'embouteillage de rentrée

Conforté par les résultats plutôt inespérés de la majorité LREM aux élections européennes, Édouard Philippe doit mener à bien plusieurs dossiers sociaux particulièrement délicats.

Après un an de concertation, Jean-Paul Delevoye, haut commissaire en charge de la réforme des retraites, doit remettre ses recommandations en juillet. Le projet de loi serait précisé d'ici la fin de l'été avec un possible débat parlementaire à l'automne. L'introduction d'une décote à 64 ans pour inciter à partir plus tard caractérise bien une réforme structurelle qui vise une fois de plus à réaliser des économies, à reculer l'âge de départ en retraite et à fragiliser le système par répartition, préparant le terrain à un système par capitalisation, lourd de menaces.

La réforme de l'assurance chômage a été annoncée le 18 juin par le gouvernement, l'État ayant repris la main après l'échec des négociations patronat – syndicats en février dernier. Elle prévoit, certes, au nom de la lutte contre la précarité, la création d'un bonus – malus, système consistant à

diminuer les cotisations des entreprises recourant peu aux contrats courts et de majorer celles dont la main-d'œuvre est renouvelée fréquemment. Cependant, les règles d'indemnisation seront durcies afin, selon le gouvernement, d'inciter davantage à la reprise d'une activité durable, en clair la réduction des droits des personnes en recherche d'emploi, notamment pour celles qui touchaient une rémunération « élevée », pour une économie entre 3 et 4 millions d'euros. Autres dossiers à l'ordre du

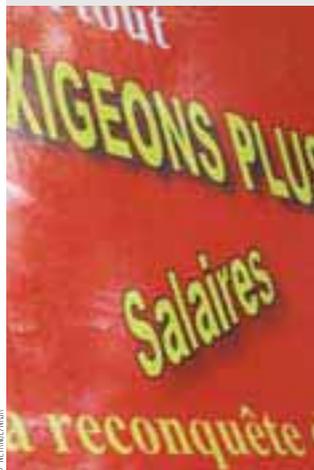
jour de la rentrée : le projet de loi de finances qui devra dégager le coût des 5 milliards de la baisse d'impôts sur le revenu annoncée par Emmanuel Macron fin avril, notamment par une nouvelle baisse de la dépense publique. Si la réforme constitutionnelle semble bloquée par l'opposition de la majorité LR au Sénat, la transformation de l'ENA en un nouvel établissement de formation des hauts fonctionnaires devrait alimenter bien des débats. ♦

Matthieu Leiritz

ADP : le recueil des signatures pour le référendum a commencé

Le recueil des signatures pour demander la tenue d'un référendum est possible depuis le 13 juin en ligne sur un site du ministère de l'Intérieur. Il faut recueillir la participation de 10 % du corps électoral, soit 4,7 millions de personnes dans un délai de neuf mois pour que le parlement puisse à nouveau se saisir du sujet.

Cette initiative ouvre un espace de lutte pour la défense et la promotion des revendications portées par la FSU pour des services publics et une Fonction publique, leviers de richesses partagées. Elle est une manière de lutter, en ouvrant un débat public citoyen médiatisé contre la politique économique et anti service public de ce gouvernement. La FSU appelle les électeurs et électrices à y participer.



Fonction publique

Une loi de destruction

En juin, le projet de loi de transformation de la Fonction publique passe par le Sénat.

Il faut « moderniser » la Fonction publique, « la rendre plus attractive et plus réactive », répète Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge du projet de loi, alors que 120 000 postes devraient être supprimés d'ici 2022.

Après que le texte qui prévoit notamment un recours accru aux contractuel-les, une plus grande individualisation de la rémunération sur la base du mérite, la fusion des instances de dialogue social avec la mise sous l'étéignoir des CAP (commissions administratives paritaires), mais aussi des mesures pour « favoriser la mobilité » des personnels ou encore un « contrat de projet » (sorte de contrat à durée déterminée d'une durée d'un à six ans) sur le modèle du privé, ait été voté en urgence fin mai à l'Assemblée natio-



L'adoption de cette loi est prévue avant l'interruption d'août pour une application au 1^{er} janvier 2020.

nale, il a été examiné par les sénateurs le 12 juin.

A ce stade, le Sénat souhaite encore étendre la possibilité de recours à des contractuel-les dans la Fonction publique territoriale, encourager par des primes les agent-es publics à s'installer dans des zones enclavées, mieux accompagner les agent-es en situation de handicap. Un amendement prévoit que la compétence des

commissions administratives paritaires (CAP) soit réintroduite en matière d'avancement et de promotion pour les trois versants de la Fonction publique. On ne sait rien du poids du débat sénatorial sur la rédaction finale de la loi. L'adoption de cette loi de destruction de la Fonction publique est prévue avant l'interruption d'août pour une application au 1^{er} janvier 2020 (voir pages 10-11). ♦

Pierre Garnier

Enseignement

Les salaires à la traîne

Le salaire des enseignant-es français-es est inférieur de 16 % à la moyenne de leurs homologues des pays de l'OCDE. Alors que le ministre envisage de mettre en place un observatoire de leur rémunération, rien ne semble se profiler budgétairement. Les avancées de ces dernières années (ISAE dans le premier degré, contingent de passage à la hors classe plus important, ...) n'ont pas permis de rattraper le retard par rapport aux pays de l'OCDE. C'est aujourd'hui à plus de 15 %

que l'INSEE estime la perte de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Le salaire d'un début de carrière titulaire d'un master 2 se situe 20 % au-dessus du SMIC et stagne les premières années d'exercice. Ce manque d'attractivité a pour conséquence des places au concours qui restent vacantes. À cela s'ajoutent la dévalorisation et le manque de reconnaissance du métier, ainsi que des conditions de travail de plus en plus difficiles. Il est urgent que le

gouvernement présente le calendrier et les modalités de cette augmentation salariale annoncée. Cela doit s'inscrire dans le cadre du dégel du point d'indice et du rattrapage des pertes salariales depuis 2010. Face aux mobilisations, le ministre est contraint d'engager des discussions sur les fins de carrières, sur des possibilités d'aménagement de service et de diversification des tâches. À suivre... ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Écart de salaires

Les enseignant-es allemands de collèges avec un salaire moyen annuel de 68 778 euros, sont payé-es 56 % de plus que leurs homologues français-es, qui perçoivent en moyenne 43 910 euros. De plus, après 15 ans de carrière, l'écart de salaire annuel entre enseignant-es français et ceux des pays comparables de l'OCDE est multiplié par quatre. Il passe de 1 579 à 6 363 euros.

Les cadres de l'EN moins payés

A niveau égal, si l'on compare avec les cadres de toute la Fonction publique ou ceux et celles du privé, les cadres que sont les professeur-es, les conseiller-ères principaux d'éducation et les psychologues sont nettement moins rémunéré-es. Leur salaire moyen s'élève à 2 754 euros quand celui de la Fonction publique et du privé atteignent 3 622 et 4 141 euros. Autre constat : en 1980 un-e professeur-e avait un salaire supérieur à deux fois le SMIC de l'époque. Ce rapport est aujourd'hui de 1,25 alors que le niveau exigé de recrutement a fortement augmenté.

Salaire horaire

Des enquêtes ont permis de chiffrer le temps de travail réel des professeur-es. Ce temps réel comporte le temps face aux élèves ou en mission mais également le temps de préparation, de recueil d'informations, de rencontres avec les familles, de réunions hors temps institutionnel... Ce temps de travail réel se situe entre 42 et 45 heures semaine. Cela ramène le salaire horaire à 15 euros. À cela s'ajoute les 20 jours en moyenne consacrés à la préparation des cours et de la rentrée sur les 8 semaines de juillet et août.

Colloque FSU

La Fonction publique, efficacité et justice sociale

Le 12 juin, à l'initiative de la FSU s'est tenu un colloque consacré à l'avenir de la fonction publique en France. Un public attentif et motivé à obtenir le retrait de la loi dite de transformation de la fonction publique a pu échanger avec trois personnalités : Marylise Lebranchu, ancienne ministre de la fonction publique, Anicet Le Pors, ancien ministre de la fonction publique et créateur du statut actuel, Daniel Guiraud, maire des Lilas et vice-président de la métropole du Grand Paris. La secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a clos le colloque en diffusant un appel pour la défense et la promotion de la fonction publique.

Tour à tour, les trois intervenant-es ont donné une appré-

ciation concordante sur les origines et la nature du projet de loi. Loin de répondre à des évolutions nécessaires, au regard des besoins de la population, il s'agit d'une loi libérale purement idéologique, s'inscrivant dans une série d'attaques depuis plus de 20 ans, répondant à des ambitions d'ordre budgétaire – diminuer les dépenses publiques – et visant à mieux transférer des missions de service public aux intérêts privés.

Un ministère de « l'action et des comptes »

Dès lors le choix de confier la Fonction publique à un minis-



tère de l'action et des comptes publics en la personne de Gérald Darmanin se comprend

aisément, une partie des cadres de la haute fonction publique confondant allègrement intérêt général et intérêt privé, qui s'illustre notamment par la pratique du pantouflage. Tous trois dénoncent les mêmes travers : le recours au contrat, le plan de départs volontaires, la suppression d'instances de dialogue social comme les CHSCT ou, s'agissant des CAP ou des CT, leur affaiblissement considérable comme rempart des personnels contre l'arbitraire.

Pourquoi cette réforme ?

Anicet Le Pors : « Il s'agit d'une machine de guerre contre le service public, d'une extrême gravité. Il s'inscrit dans une politique très claire, dans le sillage de la réforme du code de travail, et vise à faire du contrat de droit privé la référence majeure, dans le public comme le privé (...) L'attaque est sérieuse, ce projet est néfaste, il brouille les finalités publics / privé, il aggrave les risques de conflit d'intérêts, avec des cadres qui rempliront leur carnet d'adresses dans le public, avant de faire prospérer leur intérêt dans le privé, par une sorte de captation de l'intérêt public par le privé. »

Marylise Lebranchu : « Emmanuel Macron était présent dans le gouvernement auquel j'appartenais, je me souviens encore de sa déclaration publique selon laquelle le statut était archaïque au moment des dures négociations sur PPCR ; la logique de son action est implacable, d'ailleurs son choix n'a-t-il pas été de confier la Fonction publique au ministère de Bercy donc des Finances, avec Gérald Darmanin ministre de l'action et des comptes publics, celle-ci devient une variable d'ajustement. (...) Il faut comprendre qu'à Bercy s'exerce une forte pression libérale de la part d'une fraction de la haute fonction publique, familière du pantouflage, dont Macron est le parfait exemple, et de la discussion permanente entre État et grands groupes industriels et financiers (...) La culture du management est la bête-majeure. »



Daniel Guiraud : « L'outil de la loi n'est pas neutre, il construit ou détruit. Nous avons ici à faire avec un texte pernicieux et hypocrite, il crée les conditions de l'extinction de la Fonction publique, un texte idéologique ; en tant qu'employeur, je n'en ai pas besoin. »



Une bataille culturelle

Face à cette attaque, ils constatent l'impuissance parlementaire d'une Gauche politique affaiblie et divisée, et la difficulté du mouvement syndical à mobiliser, y voyant l'expression d'une défaite culturelle face à la propagande libérale qui depuis des décennies dépeint la Fonction publique



« La défense du service public et de la Fonction publique relève d'une nécessité absolue, et la bataille peut être gagnée. »

comme obsolète et ses agents comme des privilégiés. Mais la lutte n'est pas finie, les mobilisations existent, il convient de revenir aux fondamentaux, c'est dire d'expliquer par le débat d'opinion les raisons pour lesquelles le service public est nécessaire au développement progressiste de la société, et que seule la Fon-

ction publique est garante de respect de l'égalité de traitement entre toutes et tous les citoyen.nes sur l'ensemble du territoire, de qualité et de laï-

cité, que ce soit dans l'éducation, le service à la petite enfance ou aux personnes âgées, la santé, etc.

Dégradation du service public

La dégradation du service public, rappelée dans le colloque par des responsables du collectif de défense des hôpitaux ou de Convergences des Ser-

vices publics est durement ressentie, notamment dans les territoires ruraux ou les plus enclavés. Du reste, de nombreux pays étrangers regardent avec attention le service public à la française, cherchant à en reproduire le modèle.

Bernadette Groison insiste sur les valeurs que portent les fonctionnaires, revendique la fierté de servir l'intérêt général, et conclut le colloque par un appel à la défense et la promotion de la Fonction publique, pour le rétablissement d'un dialogue social respectueux, un pilotage non vertical, une meilleure formation des agent.es, des recrutements statutaires et le respect du statut : « La défense du service public et de la Fonction publique relève d'une nécessité absolue, et la bataille peut être gagnée. »

Sandrine Charrier et Matthieu Leiritz

Comment lutter ?



Marylise Lebranchu : « Cette loi n'est pas une loi technique mais un tract politique, nous allons passer d'un million de contractuels à 40 % du total des effectifs, la Fonction publique vacille et donc le service public. Les fonctionnaires sont présentés à l'opinion publique comme des privilégiés la Gauche a subi une défaite dans la guerre de l'hégémonie culturelle sur la dépense publique. »

Beaucoup baissent les bras, mais la mobilisation existe, j'ai appris et aimé le dialogue social, parfois dur, mais toujours enrichissant, le dialogue social dans un placard est un archaïsme ! »

Anicet Le Pors : « Les groupes politiques d'opposition de Gauche semblent découragés, impuissants face au discours technique du secrétaire d'État Olivier Dussopt, qui ne parle jamais d'intérêt général. La mobilisation syndicale n'est pas facile. Il s'agit donc de prendre de la hauteur, le camp des citoyens et des militants doit s'accaparer ce qui est abandonné par le gouvernement : l'Histoire pour se réapproprier les concepts qui ont conduit à la naissance du statut, la pensée rationnelle sur les besoins de la société, enfin l'éthique républicaine (...) Le XXI^e siècle sera l'âge d'or du service public ! »

La fierté d'être fonctionnaires



Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU : « Il y a une unanimité des organisations syndicales contre le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, face aux risques de développement de la contractualisation, de diminution du rôle des commissions paritaires, de suppression des CHSCT. La Fonction publique est un atout pour le pays (elle l'a montré en amortissant les conséquences sociales de la crise de 2008, ou encore lors du drame de l'incendie de Notre Dame), elle a toujours su s'adapter. »

Les syndicalistes doivent porter des exigences ambitieuses en termes de choix de société, les fonctionnaires sont porteurs de valeurs d'égalité, de solidarité, de laïcité (...) la FSU revendique un Grenelle de l'action publique. La création d'un Conseil national de la Fonction publique, lieu d'expertise, d'orientation stratégique pour le service public est indispensable. Développer le service public relève de l'investissement pour une puissance publique plus juste et plus efficace. Pour cela, il faut s'opposer au projet non de transformation mais de destruction de la Fonction publique ! »

Le colloque est visible sur le site de la FSU.

Un calendrier très bancal

L'équilibre trouvé au premier trimestre depuis 2012 avec des vacances de 2 semaines qui coupent deux périodes de 7 semaines de classe, permet des conditions d'apprentissage meilleures qu'auparavant. Positif aussi : le pont de l'ascension est donné nationalement. Mais comme de coutume tout se détraque après Noël du fait du zonage destiné à lisser les départs aux sports d'hiver. Le calendrier se trouve alors très déséquilibré avec dix semaines et demie d'affiliées de classe en fin d'année pour la zone A. La FSU, comme nombre de ses partenaires, porte le principe d'une alternance régulière de 7 semaines de classe, 2 semaines de vacances. Ce calendrier a obtenu 51 voix « contre » et aucune « pour » au Conseil supérieur de l'éducation.

AEFE

Pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), **L'établissement public, est aujourd'hui mise à mal et empêchée dans ses missions.**

Suppression de 10 % de la subvention de l'État dès 2017, suppression en 3 ans de 10 % des postes de titulaires – très majoritairement enseignants –, détachements limités à 6 ans... Cette vision étriquée de l'enseignement français à l'étranger ne tient pas compte des réalités de terrain. À l'origine, c'est grâce à des collègues qui vivaient dans les différents pays que l'AEFE a démarré. Sa création en 1990 a permis à ces titulaires en disponibilité de sortir de la précarité. Aujourd'hui, le ministère de

l'éducation nationale organise la précarité, « au nom de l'avenir » ! Si ces mesures demeuraient, ce serait le règne de l'incertitude et du non droit social ou syndical.

Le président Macron a parallèlement décidé de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030, sans aucune mesure budgétaire

d'accompagnement. Les groupes privés et autres pourvoyeurs d'éducation sont sur les rangs. Dans certaines zones comme le Maghreb ou l'Asie, l'éducation est un projet juste ! Les syndicats de la FSU continuent à lutter pour défendre les missions de service public, le sauvetage de l'AEFE, et aller contre un système élitiste lié aux moyens des familles. Lors des auditions, la FSU a porté sa vision des missions de service public d'éducation à l'étranger. Le premier et le second degré se sont mobilisés avec succès pour permettre le renouvellement de détachement des collègues actuellement en poste. ♦

Sandrine Charrier



Questionnaire FSU

Enquête sur l'éducation prioritaire

Dans le cadre d'une réforme annoncée, la FSU a consulté les personnels afin de dresser le bilan de la refonte de l'éducation prioritaire.

Les 1660 réponses à ce long questionnaire témoignent de la volonté des personnels de faire partager leurs analyses et d'exposer leurs propositions. Elles émanent de plus de 16 % des écoles et de 25 % des collègues de l'éducation prioritaire. Plus de 62 % des enquêtés sont insatisfaits de leurs conditions de travail, chiffre qui a cependant diminué de 7 points par rapport à l'en-

quête de 2013. Ce constat est plus négatif en maternelle qu'en collège et touche plus les REP que les REP+. Première cause, les effectifs par classe. En majorité, il y a plus de 23 élèves par classe et près d'un quart des classes dépasse les 26 élèves. Dans les écoles REP+ bénéficiant de CP/CE1 à 12, près de 50 % des autres classes dépassent les 23 élèves et pour les quelques REP bénéficiant de CP/CE1 à 12, la moitié des autres classes dépassent les 26. Le travail en groupes restreints est peu développé : seules 27 % des ré-

ponses indiquent un travail en groupes régulier.

Le deuxième constat concerne le travail en commun : 68 % des collègues de REP+ (11 points de moins qu'en REP) estiment ne pas avoir assez de temps, malgré celui dégagé par la pondération dont l'utilisation est fixée à plus de 90 % par les coordonnateur-trices dans le premier degré et 60 % par les chef-fes d'établissement.

Seuls 29 % des personnels s'estiment soutenus par leur hiérarchie, une faible augmentation par rapport à 2013 (+ 3 points). Les collègues en REP+

estiment avoir plus subi d'injonctions et/ou de pressions que dans l'ensemble de l'éducation prioritaire (+ 6 points). La baisse des effectifs par classe et les dédoublements restent les premières demandes d'amélioration. Après les conditions d'enseignements, l'indemnitaire apparaît comme une piste pour rendre ces établissements attractifs, dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat. Enfin, un réel soutien des équipes et des engagements durables sur les dispositifs et moyens sont attendus. ♦

S.C.

Loi Blanquer

La mobilisation paie



La suppression de plusieurs points très contestés est à mettre à l'actif de la mobilisation des personnels.

Adoptée le 13 juin dernier par la commission mixte paritaire (CMP) composée de députés, sénatrices et sénateurs, la Loi pour l'école de la confiance est en voie d'adoption définitive par le Sénat et l'Assemblée nationale. Elle devrait donc s'appliquer à la rentrée 2019. Si la suppression de plusieurs points très contestés est à mettre à l'actif de la mobilisation des personnels, il reste néanmoins des articles problématiques.

Les Établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPLESF) regroupant école et collège en une seule structure ne figureront pas dans la Loi. Les directeurs et

directrices d'école n'auront pas de pouvoir hiérarchique et ne participeront pas à l'évaluation des enseignant-es.

Les articles interdisant le port de signes religieux pendant les sorties scolaires et ceux permettant de supprimer les allocations familiales aux parents d'enfants absentéistes sont supprimés.

L'affectation des enseignant-es après avis du chef d'établissement disparaît. Sous réserve de l'accord des enseignant-es, l'annualisation des services pourra cependant être expé-

mentée. La loi instaure dorénavant une formation continue obligatoire pour les enseignant-es dans le second degré, mais pas sur les vacances scolaires comme le proposait le Sénat. Mais tout risque n'est pas écarté. Un nouveau décret concernant les premier et second degrés pourrait la rendre obligatoire durant les congés. L'obligation d'instruction à 3 ans reste dans la loi, ce qui confirme le cadeau fait au privé.

Les établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI), élitistes, au fonctionnement proche de l'enseignement privé sont maintenus. Ils ne pourront que contribuer à dégrader encore davantage la mixité sociale et scolaire qui fait défaut à l'enseignement public français, ce que pointent les études internationales comme responsable de ses résultats médiocres.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) est remplacé par un conseil d'évaluation de l'école qui ne sera pas indépendant du ministère... et les directeurs et directrices des

Pénurie d'enseignant-es en Europe

Le dernier rapport du réseau Eurydice révèle que 60 % des 43 systèmes éducatifs déclarent faire face à une pénurie d'enseignant-es dans certaines disciplines et 50 % dans certains territoires reculés ou difficiles.

L'étude révèle qu'il existe une tendance à développer l'autonomie des établissements et le pouvoir hiérarchique de leurs chefs et que le recours aux contractuel-es augmente considérablement.

Il pointe l'hexagone qui se situe en 25^e position dans le tableau des salaires avec un salaire brut de départ à 23 401 euros bien loin de ce qui est pratiqué en Allemagne avec 44 327 euros.

Enfin le rapport évoque le malaise grandissant au sein de la profession qui se sent dépréciée et non reconnue. Des éléments qui expliquent le manque d'attractivité du métier. À cela la FSU propose revalorisation salariale, formation initiale et formation continue de qualité et pré-recrutements.

nouveaux INSPE (ex ESPE) seront bien nommé-es par le ministre. Des assistant-es d'éducation interviendront « progressivement » dans les classes.

L'article 1 évoque toujours l'« exemplarité des personnels de l'éducation nationale », en indiquant dorénavant qu'elle contribue « au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation », ce qui ne change rien sur le fond. La FSU continue d'en demander son retrait. ♦

Sandrine Charrier

Appel à projets « Cours le matin, EPS et sports l'après-midi »

Alors que le SNEP-FSU dénonce l'embauche de 1 500 non-titulaires pour cette année en EPS et les recrutements insuffisants, le ministère lance un appel à projets « Cours le matin, EPS et sports l'après-midi ». Il prétend ainsi promouvoir le lien entre l'institution scolaire, le sport scolaire et les fédérations. Pour le syndicat, les cours d'EPS ne peuvent se confondre avec le sport tel que pratiqué hors école. C'est la discipline qui risque d'être ainsi dévalorisée et le service public du sport démantelé. Le SNEP-FSU appelle les enseignant-es à refuser de répondre à ces appels à projets et à ne pas entrer dans les expérimentations.

Congrès du GFEN : l'éducation peut-elle être mise au pas ?

Face à la profonde mutation de l'Éducation en cours, le GFEN réunit les 30-31 mai et 1^{er} juin a organisé son congrès afin de décrypter la logique et la nature des changements annoncés à tous les niveaux du système éducatif et d'en déterminer les enjeux.

Trois journées pendant lesquelles ont été discutées l'école de la confiance, la professionnalité enseignante, les neurosciences, ou l'« exemplarité ».

Cantines et plastique

Suite à la loi EGalim proscrivant le plastique dans la restauration collective d'ici 2028 au plus tard, l'Agoreas a publié un « livre blanc » consacré aux alternatives des conditionnements en plastique. Des barquettes « nouvelle génération » sont promues. Mais pour l'Association des directeurs de la restauration collective ces matériaux ne sont pas encore au point sur le plan technique. Elle craint un engagement dans des alternatives qui se révéleraient encore plus néfastes. En attendant, le livre blanc fait une trentaine de recommandations pour s'engager dans la suppression à moyen terme des plastiques.

Démissions

Entre 2011 et 2018, le nombre des démissions d'enseignants et enseignantes a augmenté. On en comptabilisait 322 en 2011 pour le premier degré. Ce chiffre est passé à 861 en 2018. Pour le second degré, il est passé de 447 à 538. Une augmentation qui interroge. Mais que le bilan social récemment publié n'attribuerait en grande partie qu'au souhait pour les personnes concernées de « s'investir dans un nouveau projet d'ordre professionnel ou privé ». Quid des problématiques concernant l'attractivité du métier et les conditions d'exercice de plus en plus difficiles ?

École inclusive

Une circulaire centrée sur le handicap

La circulaire de rentrée sur l'école inclusive est parue. Elle se révèle finalement très axée à la mise en œuvre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). Après une année de concertation des seules associations du secteur du handicap et du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et alors que la loi de refondation de 2013 abordait la différenciation en parlant des besoins et non plus des déficits avec la notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), cette circulaire ne concernera que les élèves en situation de handicap.

Loin des réponses attendues dans la classe et dans l'école, le ministre répond en instaurant un service départemental École inclusive sans moyens supplémentaires. Cette ins-



Cette circulaire ne concernera que les élèves en situation de handicap.

tance pourrait constituer un lieu de recours en cas de litiges. Cette gestion qui se centrera sur la régulation des crises répondra prioritairement à ceux qui savent mobiliser autour de leurs propres situations. La gestion des proximités risque fort de produire des inégalités aux dé-

pens des élèves des milieux populaires dont les familles auraient plus de difficultés à saisir les dispositifs.

Aux besoins de baisse d'effectifs, de formation, d'accompagnement et de soutien demandés par les équipes, le ministre propose trois heures de formation, une plateforme de ressources et les incite à rencontrer les familles dès la rentrée. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

PIAL

Pôles inclusifs : gestion comptable

À la rentrée 2019, 2 550 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) seront déployés : 2 000 en collèges avec ULIS, 300 en circonscriptions, et 250 en lycées professionnels.

Dans chaque PIAL, un coordonnateur ou une coordinatrice mettra en adéquation les ressources en fonction des besoins notifiés par les CDAPH. Il faut comprendre qu'il sera responsable de la gestion des accompagnant-es au plus près des situations locales. Les em-

ploi du temps seront adaptés en fonction des besoins. Les AESH, que la circulaire reconnaît comme membres à part entière de la communauté éducative, devraient bénéficier de contrats à temps plein (35 heures) mais risquent fort d'être utilisés sans que l'accompagnement des élèves demeure la priorité. Ils pourraient être interchangeables. Cette mise en place risque de dégrader l'accompagnement des élèves et les conditions de

travail des accompagnant-es : flexibilité accrue, turn over permanent sans information préalable des élèves et des familles.

Par ailleurs, l'utilisation du guide « Qualinclus » introduit des critères numériques d'auto-évaluation de l'inclusion et fait peser l'effort de formation sur les personnels eux-mêmes alors qu'ils ont besoin de temps, de formation et d'accompagnement. ♦

M.-R. R.-M.



Blanquer

Et maintenant la maternelle

L'école maternelle est malmenée dans la circulaire de rentrée du ministère, avec la volonté de mettre sous le tapis les programmes de 2015 très appréciés des enseignantes et enseignants.

Ceux-ci qui ont défini les contours d'une école de la progressivité des apprentissages recentrée sur le cycle 1, de l'adaptation au développement du jeune enfant, et ont affirmé la place du langage, le rôle du jeu ou encore l'importance des activités physiques et artistiques. Une école « bienveillante » où « les situations inscrites dans un vécu commun sont préférables aux exercices formels sous forme de fiches ». Ces programmes considèrent le langage, do-

maine essentiel, comme « un ensemble d'activités mises en œuvre par un individu lorsqu'il parle, écoute, réfléchit, essaie de comprendre et, progressivement, lit et écrit ». Avec l'intention de raccrocher tous les élèves.

Coup de balancier: la circulaire de rentrée 2019 décrit « un langage fait de mots, de phrases, d'intentions, de prosodie, qui apparaît fluide. L'enfant parle mais il ignore que ce langage peut se découper en plusieurs catégories – la phrase, le mot, la syllabe, le phonème ». Une vision très mécaniste, avec dès la petite section l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie. Circulaire qui

présente également des incohérences sur la construction du nombre, point très positif des programmes 2015. Des « recommandations » y sont jointes, marquant une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués, méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge. « Éviter d'asseoir tous les élèves par terre », ou « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et... montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra au mieux prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Mireille Brigaudiot, spécialiste du langage, voit dans cette circulaire « un caddy de supermarché où s'entremêlent bons conseils, directives dignes du cycle 3 et vues de l'esprit ». S'il y a contradiction entre un texte de niveau supérieur, ici un arrêté pour les programmes et un texte de niveau inférieur, la circulaire de rentrée, le texte de niveau supérieur prime. Ouf! Priorité aux programmes 2015! ♦

Pierre Garnier

Congrès SNUipp-FSU

Perpignan a accueilli du 4 au 7 juin le 11^e congrès national du SNUipp-FSU. Riche de débats et de propositions d'actions, les échanges ont permis « de construire un projet à la hauteur des enjeux, pour l'école, la Fonction publique et les retraites », notamment feuille de route pour les trois années à venir débattue par quelques 400 délégué-es venu-es de tous les départements.

Un congrès que le SNUipp-FSU a conclu en rappelant son engagement pour que soit reconnue la professionnalité enseignante dans toutes ses dimensions. Dans ce sens, le syndicat s'inscrit dans la construction d'une grande campagne sur les collectifs de travail en outillant les équipes d'écoles, en lien avec la recherche, pour que leur expertise soit renforcée et reconnue. Le congrès a inscrit dans la feuille de route du syndicat la poursuite d'actions à mener dans l'unité la plus large pour améliorer les conditions de travail des personnels et contribuer à la réussite de tous les élèves, pour réclamer un budget à la hauteur des besoins en particulier afin d'abaisser les effectifs, pour assurer une formation solide et revaloriser les salaires.

Le premier syndicat de l'école primaire continuera de s'engager avec les personnels pour être force de propositions et d'actions pour la réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail, la conquête de nouveaux droits et de plus de justice sociale.



Concours externe de professeur-es des écoles à Créteil: la pénurie

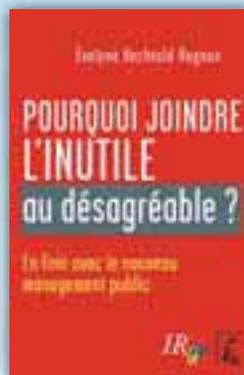
1 114 personnes ont été admises au CRPE de l'académie de Créteil. 1 540 places étaient offertes au concours. Sur les 4 514 candidat-es inscrit-es, seulement la moitié était présente. Le déficit de postes non pourvus s'élève à 426 alors que 1 883 candidat-es étaient admissibles. Un problème récurrent depuis quelques années qui laisse présager un recrutement de contractuel-les quasiment à la hauteur de l'année dernière. Une preuve supplémentaire du manque d'attractivité du métier que le ministère persiste à ne pas prendre en compte.

Des livres pour l'été

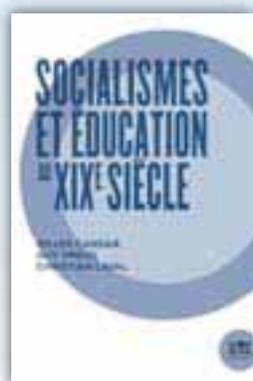
NOUVEAUTÉ



10 €



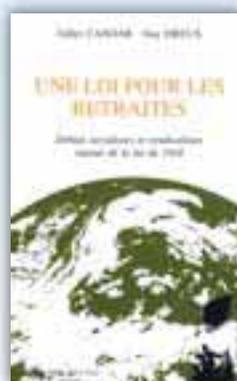
10 €



24 €



7 €



15 €



16 €

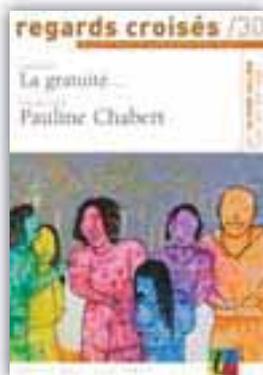
Abonnez-vous !

La revue « Regards croisés » +

Abonnement trimestriel: 26 €

La lettre électronique mensuelle

Abonnement gratuit sur le site



Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)



RETRAITES

Pour un système solidaire et juste !

Emmanuel Macron parlait, lorsqu'il était encore candidat à la présidence de la République, d'une réforme systémique des retraites visant à bâtir un régime universel qui serait « *plus simple, plus juste et plus transparent* » dans lequel « *un euro cotisé donnerait le même droit à pension pour tous* »... Mais aujourd'hui, après « *l'âge pivot* », le Premier ministre évoque maintenant « *l'âge d'équilibre* ». La création de celui-ci serait ni plus ni moins qu'un remake du travailler plus longtemps pour partir à la retraite plus tard... tout en instaurant une double décote...

Il est donc bien question aussi d'une réforme paramétrique, c'est à dire revenant possiblement sur les bornes d'âge, la durée de cotisation... À l'automne prochain ce sont donc deux débats sur les retraites qui se percuteront : la future réforme qui sera présentée en Conseil des ministres dès le mois d'octobre et des mesures concernant les retraites présentées avec le PLFSS... Alors *quid* au final du projet de loi qui sera en discussion au Parlement en janvier 2020 ? En matière de clarté et de transparence on a déjà vu mieux ! L'inquiétude est légitimement forte dans la Fonction publique. De l'aveu même du gouvernement, et compte tenu de la politique salariale actuelle, les fonctionnaires, et particulièrement les enseignants, pourraient voir le niveau de leurs pensions baisser.

Nous sommes bien loin, et même à l'opposé d'une réforme des retraites synonyme d'amélioration du niveau des pensions et des conditions de vie de toutes et tous ! Loin aussi d'une réforme reconnaissant le travail et permettant de rediscuter des conditions de travail (pénibilité, aménagement des fins de carrière...), qui considérerait que les périodes de formation et d'apprentissage participent de la création des richesses, qui gommerait les effets de temps de chômage, les inégalités, notamment celles entre les femmes et les hommes...

Une réforme qui, participant d'un projet pour une société plus juste et plus solidaire, permettrait à toutes et tous de vivre dignement.

La FSU est d'ores et déjà engagée pour ce rendez-vous majeur.

Elle participe activement aux discussions organisées auprès du Haut Commissariat à la réforme des retraites. Elle y défend son projet pour des retraites de haut niveau pour toutes et tous. Elle publie sur son site au fur et à mesure nombre d'outils pour informer et mener les débats.

La FSU invite toutes les organisations syndicales à se retrouver pour débattre et agir ensemble pour l'ensemble des salarié-es. Elle demande également l'ouverture de discussions spécifiques dans la Fonction publique.

Ce document est une avant première du numéro spécial de POUR qu'elle publiera au mois de septembre prochain. Un outil syndical pour mener une campagne d'information et de débat. Un outil pour préparer les mobilisations qui seront utiles.

Bernadette Groison,
secrétaire générale de la FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



RETRAITES

Pour un système solidaire et juste !



■ L'automne de tous les dangers...

La confusion règne sur l'avenir du système des retraites ! En effet, le projet de réforme, annoncé par le Président de la République et porté par le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites, va se percuter avec les mesures prévues pour être inscrites dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), de l'automne. Celui-ci va, par un certain nombre de dispositions dont celles concer-

nant l'âge de départ à la retraite, conditionner le débat sur le contenu de la réforme.

En l'état de nos informations, seraient prévues « en même temps » :

❶ D'une part, une réforme paramétrique : aujourd'hui sans aucune précision sur la nature des modifications, des dates d'entrée en vigueur ou des générations concernées. Cela

pourrait signifier la mise en place d'un âge pivot en dessous duquel une nouvelle décote s'appliquerait, (décote liée à l'âge de départ qui s'ajouterait aux décotes existantes aujourd'hui en fonction des trimestres manquants) ou encore un allongement des durées d'assurance plus rapide que celui en vigueur actuellement. Il s'agirait d'appliquer aux générations concernées par un départ avant 2025 des mesures permettant de faire reculer l'âge effectif de départ ou de baisser le montant de la pension des générations qui échapperaient au nouveau système prévu par la réforme. Par exemple, en allongeant la durée d'assurance requise la génération née en 1961 qui « doit » 42 ans, se verrait appliquer la durée de la génération 1960, soit 42,5 ans et ainsi de suite. Si ces modifications étaient confirmées à l'automne 2019, on peut imaginer que, pour des raisons techniques, elles prendraient effet au plus tôt pour des départs à partir de mi-2020. Mais le gouvernement a affiché sa volonté d'aller vite.

❷ Et d'autre part, une réforme systémique, d'application en 2025, avec la mise en place d'une retraite universelle par points. Un rapport du Haut Commissariat est prévu début juillet. Il devrait contenir des préconisations précises, et donc être le prélude au projet de loi.

RETRAITE À POINTS

**LA RETRAITE À POINTS,
ON VA S'EN OCCUPER
JUSQU'AU DERNIER
POINT.**

Et vous pensiez qu'on n'allait pas taper du poing sur la table ?

Découvrez ce que fait la F.S.U. pour défendre les conditions de travail des retraités.
En voir + sur www.fsu.fr

F.S.U. **ENGAGÉS AU QUOTIDIEN**



RETRAITES

Pour un système solidaire et juste !



■ Des enjeux de société majeurs

Bien que fortement dégradé par les contre-réformes qui se sont succédé depuis 1993, le système de retraite actuel revêt encore des caractéristiques protectrices pour les assurés qui voleraient en éclat avec la mise en place d'un régime universel par points.

En effet, les régimes de base actuels sont des régimes par annuités à prestations définies, par contre les régimes par points sont eux des régimes à cotisations définies. Dans le premier cas, les trimestres accumulés ouvrent droit à un taux de remplacement (rapport entre la pension et le revenu d'activité) connu à l'avance, défini pour tout assuré ayant une carrière complète. Dans le second on accumule des points dont la valeur ne sera connue qu'au moment de leur conversion en rente lors du départ en retraite. Aucune visibilité de l'assuré-e sur sa future pension dans un régime par points ! Et dans un contexte où les gouvernements successifs veulent à tout prix stabiliser voire réduire le poids des pensions dans le PIB alors que le nombre de retraités augmente, cette valeur ne pourra que baisser. De plus, le Haut commissaire confirme que la réforme se fera « à enveloppe constante ».

Les régimes de base actuels comportent des dispositifs, qui même fragilisés dernièrement, permettent de limiter l'impact des mauvaises années sur le calcul de la pension. Ainsi la prise en compte des 25 meilleures années (régimes général) ou celle de l'indice afférent à l'échelon détenu les six derniers mois pour les fonctionnaires permettent d'éliminer, en partie les aléas de carrière. Ces mécanismes sont par ailleurs renforcés par des dispositifs de solidarité (droits familiaux, minima de pension, réversion...) qui permettent de minorer l'impact de la prise en charge des enfants sur les carrières et les retraites de leurs mères ainsi que celui des périodes de chômage, de précarité, de maladie.

Au contraire, en retenant l'ensemble des cotisations versées par l'assuré tout au long de sa carrière et en n'accordant qu'une place réduite aux dispositifs de solidarité – lesquels pourraient d'ailleurs être rejetés à l'extérieur du système assurantiel et renvoyés à la solidarité nationale – les régimes par points renforcent la contributivité du système de retraite en transposant sur les pensions les difficultés subies pendant la vie active pour trouver et conserver un emploi stable, pour continuer de travailler à temps plein.

Avec un régime par points où toute période non ou peu travaillée comptera, les pensions baisseront mécaniquement et

les inégalités s'aggraveront. Seule la contributivité venant désormais prendre en compte la solidarité. Les inégalités dont les femmes sont victimes pourraient ainsi être renforcées. En 2017, les pensions de droit direct des femmes ne représentaient en moyenne que 67 % de celles des hommes !

Cet écart déjà important est particulièrement marqué dans les régimes complémentaires par points où la pension des femmes ne représente que 41 % (Agirc) et 61 % (Arrco) de celles des hommes.

Dans les régimes de base où des dispositifs correcteurs sont à l'œuvre, les écarts sont plus limités, les pensions des femmes représentant de 74 % à 90 % de celles des hommes.

Par ailleurs, compte tenu de la volonté de bloquer la part des pensions aux alentours de son niveau actuel –13,8 % du PIB– il est à craindre que la mise en place d'un régime universel par points s'accompagnera d'autres régressions, concernant notamment les droits à réversion du conjoint survivant et la revalorisation des pensions déjà concédées qui pourrait être encore plus minorée qu'elle ne l'est devenue.





RETRAITES

Pour un système solidaire et juste !



■ Quelle transition entre les deux systèmes ?

Le nouveau système s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2025 aux générations 1963 et suivantes. Les agent-es dont les droits sont ouverts avant cette date ne seraient pas concernés. Cela pourrait signifier qu'un natif de 1963 qui liquiderait sa pension en 2023 ou 2024 (cas des carrières longues) ne serait pas concerné, pas plus qu'un natif de 1962 qui prolongerait son activité après 2025. Pour les catégories actives, les droits acquis seraient conservés et les générations concernées seraient décalées d'autant d'années qui séparent leur âge de départ du droit commun (ainsi, la réforme s'appliquerait aux générations 1968 et suivantes pour les personnels relevant de la catégorie active). En revanche, après 2025, toutes les catégories actives seraient supprimées.

Au 1^{er} janvier 2025, les droits seraient arrêtés sur la base des règles actuelles et convertis dans un nouveau système. Prenons l'exemple d'une fonctionnaire née en 1968 ayant commencé à travailler en 1990 et partant en 2030. Le

calcul est le suivant : traitement indiciaire brut détenu depuis 6 mois en 2025 x 75 % x 35/42,5 (proratisation où 35 est le nombre d'années effectivement travaillées en 2025 et 42,5 la durée requise pour sa génération). Le montant en euros obtenu serait converti en points, avec la valeur de service du point de 2025. Dès les années suivantes, la variation de la valeur du point fait qu'aucune garantie n'existerait, ni sur l'évolution des droits dits acquis ni sur les droits créés après 2025.

S'agissant des droits familiaux, le gouvernement souhaiterait appliquer dès 2025 les nouvelles règles quels que soient la date de naissance des enfants et le régime de retraites concerné : si, dans le nouveau système, un enfant donnait x points ou permettait une majoration de pension de x %, on donnerait ces x points ou cette majoration à toute personne liquidant sa pension à partir de 2025, quelle que soit la date de naissance de son ou ses enfants que la personne soit fonctionnaire ou salariée du privé.

Pour la FSU, droits familiaux et conjugaux doivent être maintenus pour préserver les niveaux de vie des retraités et ce d'autant qu'ils interviennent aussi pour compenser des inégalités survenues pendant la vie active entre les femmes et les hommes.



C'EST QUOI LA DIFFÉRENCE ?

→ Niveau des pensions ?

Fin du calcul de la pension basé sur les annuités et prise en compte des indemnités et primes mais pour les fonctionnaires cela ne compensera pas la perte provoquée par le nouveau calcul car de nombreux agent-es et particulièrement les enseignant-es perçoivent peu de primes. C'est désormais l'ensemble d'une carrière, y compris les périodes les moins favorables (faible rémunération, chômage), qui serait pris en compte et non plus les meilleures années. Le nombre de points acquis sera connu, mais la valeur du point variant chaque année, cela ne permettra pas d'estimer le montant de la pension.

→ Age de départ ?

Sans reculer l'âge légal de départ 62 ans, il serait créé un âge pivot ou d'équilibre de 63, 64 ans voire plus. Partir à la retraite avant cet âge impliquerait une décote fortement incitative et en tout cas dissuasive pour partir dès que l'on en a le droit.

→ Des droits ?

Les droits « non contributifs » (chômage, interruption ou réduction d'activité pour enfant, réversion...) risquent d'être remis en cause avec l'absence de financements fléchés.

Les femmes, premières concernées par des carrières interrompues, avec des rémunérations plus faibles, seront les plus pénalisées.

Quid des droits familiaux et conjugaux ? De la pension de réversion ?

Chères vacances



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Léritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© TRÉVIERS/NAJA

Phénomène de société, le départ en vacances est révélateur de l'ampleur des inégalités qui fracturent la population française. Dis-moi si, où, avec qui et comment tu pars en vacances et je te dirai qui tu es.

Depuis une trentaine d'années, selon les rapports du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, 2016) ou de l'observatoire des inégalités (2019), le taux de départ ne varie guère, autour de 60 %, de même que les écarts entre les groupes socio-démographiques.

Les raisons sont nombreuses. Le poids budgétaire des vacances, la montée de la flexibilité du travail, la précarisation des emplois rendent également plus difficiles les départs pendant une longue

période. D'où également les inégalités sur le lieu de vacances : les vacances au ski, si présentes dans les médias, si importantes pour fixer le calendrier des vacances de fin d'année ou d'hiver, ne concernent pourtant que 8 % de la population, sans parler des vacances à l'étranger.

Cependant, la coupure des grandes vacances relève des grands rites nationaux auxquels la population reste attachée. C'est le temps de la découverte, de l'ouverture, de moments où les catégories sociales se côtoient davantage, sur la plage, dans un festival, une visite du

...

patrimoine, une activité sportive...

Plus de 80 ans après le vote des congés payés par le Front populaire, la lutte pour une plus grande égalité dans l'accès aux vacances reste d'actualité. 40 % d'ouvriers partent contre 70 % des cadres, 25 % des enfants et jeunes entre 5 et 19 ans ne partent pas, et près de 50 % des 18-24 ans ne l'envisageraient pas. Autant d'inégalités sources de frustrations dans une société tournée vers l'hyper consommation et où de lointains voyages sont présentés comme la norme dominante.

La question se pose de la lutte contre cette inégalité. Et d'abord la lutte pour le temps libéré, combat historique du mouvement social. Contrairement aux idées reçues libérales, la France n'est pas le pays par excellence de l'oisiveté, mais se situe globalement dans la moyenne des pays développés.

Sans doute faudrait-il inventer d'autres leviers pour permettre les départs, éduquer aussi aux vacances en dehors des cadres marchands, lutter contre les situations de solitude, notamment parmi les personnes les plus âgées. Pourquoi ne pas davantage promouvoir les colonies de vacances qui permettent à tant d'enfants de découvrir la France ?

Beaucoup d'associations s'y emploient avec bonheur et ténacité, comme par exemple le Secours populaire qui bon an mal an permet à des milliers d'enfants des classes populaires de s'extasier comme leurs aïeux de l'été 1936 : c'est donc cela en vrai, la mer ?

Petite histoire des congés payés et des vacances



Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale du Front Populaire, aligne en 1939 les vacances d'été de tous les enfants, dans le sillage de la grande réforme des congés payés.

L'histoire des vacances recoupe celle de la conquête du temps libéré de la contrainte du travail salarié, mais elle ne s'y confond pas.

Jusqu'à la Révolution Française, les très nombreuses fêtes religieuses donnaient lieu à des journées chômées, où le travail était interdit. La période estivale a longtemps correspondu à une période où, encore au XIX^e siècle, les enfants des classes supérieures – noblesse et bourgeoisie – interrompaient leurs études en internat pour rejoindre leur famille dans leurs propriétés rurales, autour d'activités considérées à l'époque socialisantes comme la chasse. Avant 1914, les vacances scolaires s'étendent à partir du 14 juillet sur deux mois et demi. En 1959, le décalage de deux semaines des « grandes vacances » aboutit à une période entre début juillet et mi-septembre, d'où quelques jours à la Toussaint pour couper le premier trimestre.

Les années 1970 voient le début des « vacances à la neige » d'où les vacances scolaires d'hiver, avec un zonage du territoire pour limiter

les embouteillages mais aussi... favoriser le tourisme.

Contrairement à une croyance très ancrée, les « grandes » vacances d'été ne correspondent pas à une fermeture des écoles afin de permettre l'emploi des enfants par leurs parents dans les activités agricoles (moissons, récoltes de fruits, vendanges...). Seuls les enfants des classes supérieures étaient concernés. L'école rurale était ouverte 11 mois sur 12, avec ou sans les enfants. C'est Jean Zay, ministre radical de l'Éducation nationale dans le gouvernement du Front Populaire qui aligne en 1939 les vacances d'été de tous les enfants, dans le sillage de la grande réforme des congés payés.

La création des congés payés s'inscrit en effet dans une autre histoire, celle de la lutte séculaire entre propriétaires des entreprises et syndicats pour la définition du temps de travail. Synonyme d'oisiveté coupable pour les uns, instrument de libération des corps et des esprits pour les autres, le droit à vivre temporairement sans travailler est

Qui part en vacances ?

D'après l'Observatoire des inégalités, le départ en vacances est étroitement corrélé avec l'appartenance à une catégorie sociale. 70 % des cadres supérieurs partent en congés chaque année, contre 40 % des ouvriers. D'après le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), le pourcentage des Françaises et Français qui déclaraient partir en vacances a évolué : près des deux tiers dans les années 1990, puis seulement 50 % en 2008 avant une remontée à 60 % environ. 40 % des personnes aux revenus inférieurs à 1 200 euros mensuels ont quitté leur domicile pour des congés en 2014, contre 86 % de celles qui disposent de plus de 3 000 euros.

perçu comme une Bastille à prendre, un privilège de la noblesse puis de la bourgeoisie. D'où la lutte menée par la CGT pour la journée de 8 heures, puis le vote par le Front Populaire, fort du puissant rapport de force apporté par les grandes grèves du printemps 1936, des premiers congés payés et de la semaine de 40 heures. L'alliance entre les forces de gauche et le mouvement social apporteront d'autres avancées : troisième semaine en 1956, quatrième en 1969, cinquième en 1981, apparition de la RTT en 1997. Un mouvement de libération du temps interrompu depuis 20 ans par la dégradation du rapport de force, temporairement !

Si la tendance lourde, en France comme dans d'autres pays développés, consiste dans l'individualisation des comportements face aux vacances, le mouvement syndical porte toujours la revendication d'une nouvelle baisse du temps de travail marchandisé (32 heures par semaine, sixième semaine de congés payés). La conquête d'un temps libéré accroît la possibilité de cultiver son corps et son esprit, de développer l'action solidaire bénévole et l'engagement civique dans la cité, et de vivre! ♦

Les jolies colonies de vacances



Des centres associatifs et caritatifs proposent des séjours pour les enfants des milieux sociaux économiques défavorisés, aidés par un comité d'entreprise, une municipalité ou un service social départemental.

C'est en Suisse qu'apparaissent les premières colonies de vacances dès 1870. Les enfants pauvres des villes sont alors envoyés changer d'air à la campagne, à la montagne ou à la mer. À cette vision hygiéniste s'ajoutera dès le début du vingtième siècle une dimension éducative.

Dès 1880 en France se développent des initiatives organisées par des mouvements religieux ou ouvrier. D'autres expériences voient le jour en Europe ; en Angleterre Baden-Powell fonde en 1907 le mouvement des Scouts... qui se développe en France à partir de 1920.

Les colonies de vacances jouent un grand rôle après les deux guerres mondiales pour ressouder les citoyens et citoyennes (400 000 enfants concernés après la seconde guerre mondiale, plusieurs millions au milieu des années cinquante). En 1931, plus de bénévolat ; l'aspect éducatif des colonies de vacances demande un encadrement spécialisé. Des colonies vont être aussi proposées par des comités d'entreprise aux enfants de leurs salariés. On cherche alors à rendre accessible les colonies de vacances aux classes populaires. En 1973 apparaît le mouvement des CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), qui propose des formations pour les animateurs : animatrices et les directeurs / directrices (BAFA et BAFD). Dès les années quatre-vingt, une polarisation se met en place : des colonies à thèmes pour les enfants des familles plus aisées voient le jour, et dans une approche parfois plus individualiste que collective. Des

centres associatifs et caritatifs proposent des séjours pour les enfants des milieux sociaux économiques défavorisés, aidés par un comité d'entreprise, une municipalité ou un service social départemental.

Les « jolies colonies de vacances » chantées par Pierre Perret en 1966 ont fortement décliné depuis les années quatre-vingt-dix : le taux de départ des 5-19 ans en colonies de vacances de plus de cinq nuits n'était plus que de 7,5 % en 2011. Le coût des séjours (en moyenne 63 euros par enfant et par jour) n'est plus financé aux deux tiers par l'État (comme c'était le cas à la Libération), et le financement par la CAF a fortement baissé.

Il reste malgré tout des colonies de vacances accessibles à toutes et tous et vectrices de mixité sociale, notamment celles organisées par des associations membres de la Jeunesse au plein air (JPA).

En 2013, un rapport parlementaire sur « l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs » appelait à un plan national et suggérait 21 propositions pour les « réinventer » : notamment taxer plus fortement les hôtelseries de luxe pour créer un fonds national d'aide au départ en vacances collectives, distribuer plus de chèques vacances aux parents, et face à la concurrence croissante des opérateurs à but lucratif, inciter les associations à se regrouper pour faire des accueils collectifs de mineurs avec hébergement un secteur phare de l'Économie sociale et solidaire. ♦

Rythmes scolaires

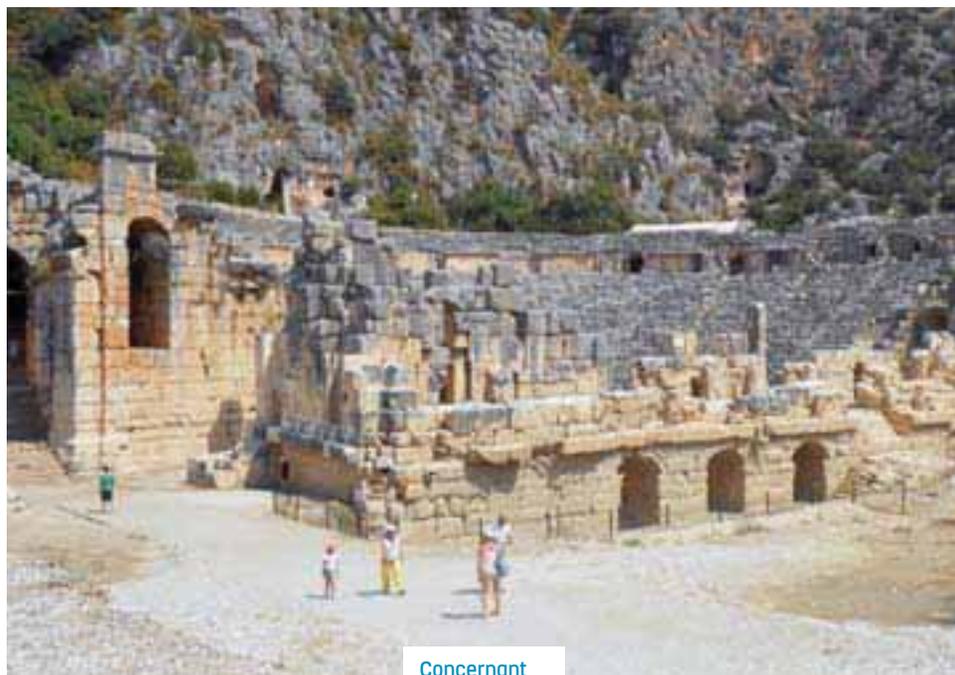
Les vacances, pour les élèves, c'est quand on ne va pas à l'école! Si tous sont égaux sur ce plan, tous sont soumis au même calendrier scolaire qui prend largement en compte les intérêts de l'industrie du tourisme. Oubliés dans cette histoire, ceux qui ne partent pas.

Tout commence pourtant bien, avec un calendrier scolaire qui alterne sept semaines de classe et deux semaines de vacances entre la rentrée et Noël. Préconisé depuis bien longtemps par les chronobiologistes, ce 7/2 donne à tous les élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Mais les choses se détraquent quand tombe la neige. Pour étaler les départs aux sports d'hiver, le pays est découpé en trois zones géographiques qui partent à tour de rôle en vacances de février. Rebelote à Pâques. Le 7/2 est oublié et le décalage conduit à des écarts en termes de semaines de classe conséquents entre zones. Les fins d'années voient du coup se cumuler jusqu'à 11 semaines travaillées d'affilée pour certains élèves, ce qui est préjudiciable aux conditions d'apprentissage.

C'est donc en se mettant au diapason des 8 % des Français qui partent au ski au moins un an sur deux que le calendrier est arrêté. Avec bien sûr des retombées économiques importantes (9 milliards d'euros par an) et en termes d'emplois (120 000, saisonniers surtout). Il faudrait aussi se préoccuper de la réussite de tous les élèves en respectant mieux le 7/2 qui pourrait être approché dans un premier temps en passant de trois à deux zones. Et aussi penser à la qualité des temps de vacances de tous les enfants avec des politiques sociales leur permettant un accès à des activités stimulantes dans des lieux variés. Pendant les vacances mais aussi sur les temps péri et extra scolaires.



Et ailleurs en Europe ?



Concernant les congés payés, ils sont en moyenne au sein de l'Union européenne, de 22 jours.

La fréquence et la longueur des congés varient fortement entre les pays d'Europe, que ce soit pour les congés scolaires, ou ceux des salarié-es.

Les congés scolaires généralement programmés à l'échelle nationale, varient parfois entre régions, en particulier dans les pays fédéraux. S'ils sont généralement similaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce n'est pas le cas en Irlande ni en Lituanie, où le nombre de semaines de classe varie de une à quatre entre les deux niveaux d'enseignement. La répartition des congés durant l'année scolaire peut varier aussi entre les régions. Des dates différentes de congé, comme les trois zones en France, sont observées en Angleterre, en Italie, aux Pays-Bas ou encore en Pologne. Dans tous les pays, la période la plus longue de congé est celle programmée entre deux années scolaires successives. Dans l'enseignement primaire, cette période peut aller jusqu'à 12 voire 14 semaines, en Estonie, en Grèce ou en Italie. Dans la quasi-totalité des pays cette période de congé entre deux années scolaires représente au moins la moitié des congés scolaires.

Outre cette longue période de congé, trois, quatre ou cinq périodes de quelques jours à deux semaines, sont généralement programmées durant l'année scolaire. La longueur et les dates des périodes de congé qui parsèment l'année scolaire varient selon les pays, mais avec 8 semaines de congés hors grandes vacances, et son rythme 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances, la France fait office d'exception.

Les disparités entre pays de l'UE perdurent pour les congés des salarié-es. Concernant les congés payés, ils sont en moyenne au sein de l'UE, de 22 jours. La moitié des 28 États de l'Union européenne se situe en dessous de cette moyenne. En France, 5 semaines de congés payés sont accordées, soit 25 jours calculés sur la base des jours ouvrés. L'Estonie, la Lituanie et le Royaume-Uni accordent 28 jours de vacances.

Certains pays ont également des particularités comme la Hongrie où le nombre de jours de congé augmente avec l'âge. Le minimum est de 20 jours de congé et le maximum de 30 après 45 ans. Un employé-e de 31-32 ans aura environ 23 jours de congé.

École ouverte

Depuis 1991, l'opération « École ouverte » permet à des collégiens et lycéens vivant dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles, de bénéficier d'activités éducatives dans les domaines culturels sportifs et de loisirs pendant les vacances scolaires. Ces activités ont lieu dans les collèges ou lycées sous la responsabilité de l'Éducation nationale (personnels volontaires). Elles font l'objet de financements et encadrements croisés dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères, des collectivités territoriales... Le programme d'activités est construit autour d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement et doit être voté en CA.

Le dernier bilan date de 2012 : 651 établissements concernés (contre 723 en 2010), 150 583 participations aux différentes sessions, 11 159 intervenants.

Au Portugal, le nombre de jours de congé est augmenté de un à trois jours si l'employé ne s'est pas absenté sans justification l'année précédente.

En Grèce, ont 25 jours de congés payés celles et ceux qui ont eu 10 ans le même employeur, ou 12 ans plusieurs employeurs.

A ces jours de congés payés s'ajoutent les jours fériés octroyés aux travailleurs et travailleuses. Eux aussi diffèrent selon les pays de l'UE. Le nombre de jours fériés parmi les 28 pays de l'Union européenne est en moyenne de 10 jours. Le minimum est de 7 jours pour notamment la Roumanie, Malte, la République Tchèque, ou encore la Lituanie et le maximum de 15 jours pour l'Autriche, Royaume-Uni et Pays-Bas en totalisent 8. Ils peuvent passer de 9 à 13 en Allemagne selon les régions. La France, qui a la réputation d'accorder de nombreux jours fériés à ses salarié-es, se situe en réalité dans la moyenne de l'UE, à 11 jours, tout comme l'Italie, la Suède, la Finlande, la Hongrie et le Luxembourg. ♦

Encore en vacances ?

Quel enseignant-e du premier ou du second degré n'a pas déjà entendu cette petite phrase assortie d'un sourire en coin ou d'un « ne vous plaignez pas » ?

La majorité des salariés a en moyenne six semaines de congés payés par an (RTT incluses) et rêve d'avoir quinze jours de vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps... et sept semaines pendant l'été.

Or, peu de personnes savent que la durée légale des congés des enseignant-es est identique à celle des autres travailleurs / travailleuses, c'est-à-dire à cinq semaines. C'est ce qu'a affirmé le Conseil d'État le 26 novembre 2012. Il a ajouté qu'un-e enseignant-e ne pouvait pas pour autant disposer de ses congés comme les autres travailleurs / travailleuses, en raison de la « spécificité de son métier » lié à un calendrier scolaire rythmé par seize semaines de vacances légales pour les élèves.

Il est faux de dire que la rémunération des enseignant-es aurait été construite sur un montant calculé sur dix mois, puis répartie sur douze pour son versement afin de prendre en compte les vacances scolaires. Les grilles indemnitaires n'ont jamais été construites ainsi. Or, pendant longtemps, les congés

des enseignant-es ont été mis en avant pour justifier des salaires nettement plus faibles que ceux des autres salarié-es de même niveau de qualification.

Le rapport annuel 2018 sur l'état de la Fonction publique indique en effet que le salaire moyen des enseignant-es est inférieur de plus de 32 % à celui des cadres de la Fonction publique et de plus de 38 % à celui des cadres du secteur privé (chiffres 2015-2016).

Que font les enseignant-es pendant leurs vacances ?

Selon deux enquêtes de la DEPP publiées en 2013, les enseignant-es des premier et second degré déclarent travailler en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires. Certains s'impliquent par ailleurs dans « l'École ouverte ». Les enseignant-es mettent un certain temps pour « se décharger » mentalement des problématiques liées à l'exercice de leur métier et profitent des vacances pour se ressourcer, lire, faire du sport, randonner, voyager, aller au musée, voir des amis, la famille, etc. avant de commencer à se replonger dans la préparation de l'année suivante. Les « petites vacances » sont généralement plus studieuses avec des cours à préparer et des copies à corriger. ♦

Selon deux enquêtes de la DEPP, les enseignant-es des premier et second degré déclarent travailler en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires.



Séjourner dans un parc national



© THEPERSIANA

Les vacanciers jouissent d'une attention particulière. Les sentiers sont entretenus, la signalétique est soignée, et on y développe des logiciels spécifiques opensource pour la randonnée.

La France compte dix parcs et nombre de sites où la faune, la flore et les activités traditionnelles sont protégées. De beaux lieux où passer ses vacances. Mais les missions de service public sont mises à mal par les baisses de budget. C'est dans les immenses terres d'Amérique du nord que sont nés les premiers parcs nationaux où l'homme a pensé, dès le XIX^e siècle, qu'il était bon de protéger la faune et la flore de ses activités destructrices. Le premier sera Yellowstone en 1872.

En Europe, la Suède reprend l'idée dès 1909. En France après une tentative avortée en 1913 avec le parc national du Pelvoux, il faut attendre 1963 la naissance du premier parc national, la Vanoise.

Aux côtés des parcs nationaux, ils existent d'autres espaces géographiques protégés : réserves naturelles, sites classés, sites du conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles, arrêtés de protection de biotope, réseau Natura 2000 avec divers niveaux de protection. Les parcs naturels régionaux ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire mais s'engagent à la protection et à la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel. À l'inverse, comme le précise Frédéric

Goulet du SNE-FSU, garde-mondeur au parc national des Écrins, dans les parcs nationaux « certaines activités sont interdites : la chasse, faire du feu, le camping, seul le bivouac étant autorisé ». Les activités humaines sont également réglementées, puisqu'elles doivent se faire « en adéquation avec le but du parc, dans un modèle où les activités n'impactent pas l'avenir du lieu ». Ainsi pastoralisme, randonnée, alpinisme sont autorisés, et tout aménagement

ou création de nouvelle activité sont soumis à autorisation.

Manque de personnels

Les vacanciers jouissent d'une attention particulière. Les sentiers sont entretenus, la signalétique est soignée, et même on y développe « des logiciels spécifiques opensource pour la randonnée, Géotrek par exemple ». Le label Esprit parc national labellise des gîtes, refuges, produits locaux, artisanat. Mais, comme nombre de services publics, « les parcs nationaux sont aujourd'hui impactés par des réductions de moyens », et manquent de budget et de personnels pour accomplir leur mission. « En dix ans, nous avons perdu 20 % de personnels » s'indigne Frédéric Goulet. Cette réduction a pu s'opérer par redéploiement de budget, « comme lors de la création du Parc national des calanques. Elle s'est faite à enveloppe constante et l'État a déshabillé les autres parcs. C'est ce qu'il compte à nouveau faire pour la création du 11^e parc cette année, qui sera le premier parc national forestier entre le nord Côte d'or et le sud Haute-Marne ». L'État a également supprimé des fonds de roulement pour des programmes cofinancés avec l'Europe. Un comble au moment où la biodiversité est en danger et où le respect de l'environnement est plébiscité. 💧

Action sociale

L'action sociale vise à articuler la vie personnelle et la vie professionnelle et entre autres d'accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances.

L'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) est un établissement public. Sur les vingt-trois membres de son conseil d'administration, il y a sept représentants des organisations syndicales, dont la FSU.

Outre les chèques vacances, le billet de congés annuels, l'ANCV propose par exemple un programme d'aide aux vacances pour les 18-25 ans.

Les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS), proposent souvent des accès facilités à la culture, aux loisirs, et des réductions pour des séjours de vacances.

La FSU a conçu un guide des prestations interministérielles d'action sociale : <http://fsu.fr/Guide-des-prestations-interministerielles-2018.html>

Pour la FSU, l'engagement de l'État employeur au titre de l'action sociale devrait être plus important et se traduire par une relance des activités pour les partenaires culturels et de loisirs, en priorisant les structures de l'économie sociale et solidaire.

Corinne Makowski : « Les vacances sont les premières sacrifiées »

Secrétaire nationale du Secours Populaire Français, sans qui 200 000 jeunes, familles, migrants et sans-abris ne partiraient pas en vacances.

Les chiffres du baromètre Ipsos-SPF publié en septembre 2018, montrent que plus d'un tiers des Français-es a été confronté au cours de l'année 2018 aux privations multiples. Quelle place occupent les loisirs et vacances pour les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts ?

Le sondage révèle que beaucoup de Français vivent mal et sont obligés de se priver. Ils ne sont pas seulement complètement sans ressource. Ils peuvent être dans la précarité, avec des revenus en dessous de 1 200 euros par mois pour une personne seule. Comme on ne peut pas vivre correctement avec ce revenu, qu'il n'y a pas assez d'argent pour faire face aux dépenses contraintes cela amène à des privations. Évidemment, les privations concernent les loisirs, les sorties, la culture. Les vacances sont les premières sacrifiées.

La campagne « Vacances » figure parmi les cinq campagnes annuelles d'actions de solidarité du Secours populaire. Qu'est ce qui fait que pour le SPF, les vacances ne sont pas un luxe ?

Les vacances, sont un droit pour tous, inscrit dans la loi de 1998 contre les exclusions. Mais ce n'est pas un message évident à faire passer. Les vacances apportent un bien être mental et physique. Elles permettent de se ressourcer, de reprendre des forces, regagner de la dignité, se projeter dans quelque chose. Quand les gens partent en famille, cela recrée des liens, cela permet de se dire qu'on est comme tout le monde, de reprendre confiance en soi. Au niveau santé aussi cela joue un rôle parce qu'on mange peut-être un peu différemment, on marche, on peut se donner du temps pour soi. Les vacances sont un facteur de bien être très

important. Et au retour, les enfants peuvent les raconter et ainsi sortir d'un nouveau facteur d'exclusion. Les vacances, c'est comme la culture, quand on revient, on est plus fort pour affronter les difficultés. On parle souvent des vacances d'été, mais le Secours Populaire travaille pour que les personnes puissent aussi partir à d'autres moments de l'année, comme tout le monde.

Quelle forme prennent les actions du SPF dans le cadre des campagnes « vacances » ?

Les personnes ne viennent pas au Secours Populaire pour dire qu'elles sont en difficulté et ne peuvent plus partir en vacances. C'est pourquoi le réseau des bénévoles qui habitent dans les quartiers est très important. Ils font savoir qu'il existe des possibilités d'aides et les gens viennent les voir en leur disant « j'ai un voisin qui m'a dit que cela fait deux ans qu'ils ne peuvent plus partir » ou « il a perdu son travail... , il est en longue maladie... », ces éléments qui plongent les gens dans la précarité.

Une fois repérées, on travaille beaucoup sur la manière d'impliquer les personnes dans leur projet de vacances. Parfois en effet, des personnes qui ne sont pas parties depuis longtemps ou qui ne sont jamais parties, nécessitent d'être bien accompagnées sur le projet de vacances, longtemps à l'avance. Certaines ne savent pas quoi mettre dans la valise, ont peur d'être à un endroit sans savoir comment se débrouiller...

Nos propositions sont variées : partenariats avec des organismes de vacances, colonies de vacances pour des enfants, séjours en familles, familles de vacances, séjours à l'étranger notamment pour les jeunes, séjours de deux ou trois

« On travaille beaucoup sur la manière d'impliquer les personnes dans leur projet de vacances. »



»

jours pour des personnes sans-abri, sans oublier les personnes migrantes, réfugiées et auxquelles partir quelque part en vacances fait du bien. Et puis il y a ces journées exceptionnelles, les journées des « oubliés des vacances » pour ceux qui après le 15 août ne sont toujours pas partis.

Il est important de comprendre que nous sommes vraiment dans une démarche de solidarité qui s'adresse à tous ceux qui à un moment donné ont besoin d'un coup de pouce. On remarque aussi que les personnes qui sont parties dans le cadre de nos projets s'engagent dans le milieu associatif. Enfin, il est évident que quand les personnes sont parties elles ont envie de repartir. Elles ont eu accès à un droit et ont envie de l'exercer à nouveau. ♦

IVG dans le monde

Mon corps, mon choix ?

Donner la possibilité aux femmes de développer leur autonomie, de s'extraire de la fatalité des grossesses et d'un rôle social fortement attaché à la maternité, c'est leur permettre d'exercer pleinement les autres droits. En cela, le droit de pouvoir effectuer ses propres choix en ce qui concerne sa sexualité, la maîtrise de sa fécondité et de sa reproduction, est la clé de voûte de l'autonomie des femmes et d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

À Mexico en 1975, la première Conférence mondiale sur les Femmes a stipulé que le droit au contrôle volontaire des naissances – le planning familial – était essentiel à l'égalité des sexes. Mais il a fallu attendre 1994 et la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire, pour que les Nations Unies confirment que les droits sexuels et reproductifs, auparavant centrés sur les objectifs

démographiques, étaient des droits directement liés au statut des femmes et aux questions d'égalité et d'autonomie. Avec l'adoption en 2002 par le Parlement européen du rapport Van Lancker, il aura fallu plus de huit ans à l'Europe pour se mettre en cohérence avec les recommandations de la CIPD du Caire. En Afrique, c'est en 2003 qu'un protocole relatif aux droits des femmes dit *protocole de Maputo* est ajouté à la Charte des droits de l'homme et des peuples.

Le droit à l'avortement

Mais, encore en 2018, l'institut Guttmacher de recherche sur le contrôle des naissances et l'avortement dans le monde, estime nécessaire de rappeler que l'amélioration de la santé dépend, certes de la mise en œuvre de programmes efficaces, mais aussi de la promotion des droits.



Au cœur de ce rappel: la question du droit à l'avortement dans un cadre sécurisé et dépénalisé pour toutes les femmes.

Il faut dire que l'acquisition de ce droit s'est faite avec plus ou moins de restrictions et son exercice reste à géométrie variable. La comparaison des lois encadrant l'IVG montre de grandes disparités par exemple entre les pays européens, en termes d'indications, de dé-

lais, de clause de conscience, d'autorisation parentale pour les mineures, d'existence d'un délai de réflexion, du prix payé par les femmes... Enfin, après le référendum irlandais de mai 2018 largement en faveur de l'avortement, il reste deux états d'Europe, Malte et Andorre, à ne pas donner aux femmes le droit de décider de mettre un terme à une grossesse. Ces disparités entraînent une migration des femmes qui cherchent ailleurs une solution à une grossesse non prévue et qu'elles paient au prix fort jusqu'à 2000 euros.

Une situation internationale très différente

Hors de l'Europe, les situations sont aussi très diverses, mais l'avortement reste illégal ou restreint à certaines conditions dans un grand nombre de pays, notamment ceux du Sud. En Amérique Latine, l'avortement est interdit dans six pays sur trente-quatre et autorisé à la demande de la femme dans seulement quatre: Cuba, la Guyana, Porto

États-Unis, le droit à l'avortement mis en cause



Le Sénat de l'État de l'Alabama, contrôlé par les républicains a adopté, le 15 mai, le projet de loi le plus restrictif des États-Unis sur l'avortement. Le texte ne prévoit pas d'exception en cas de viol ou d'inceste. Les médecins pratiquant l'avortement seront passibles de peines de prison de dix à quatre-vingt-dix-neuf ans, sauf en cas d'urgence vitale pour la mère ou d'« anomalie létale » du fœtus. L'Association de défense des droits civiques (ACLU) se retrouve face à un risque: aller en justice pour empêcher l'application de ce texte, comme elle l'a annoncé, revient à entrer dans la stratégie avouée des promoteurs du texte qui est de se retrouver devant la Cour suprême des États-Unis, où Donald Trump a nommé deux juges conservateurs, pour la convaincre de revenir sur sa décision emblématique de 1973, l'arrêt *Roe vs Wade*, qui a reconnu le droit des femmes à avorter tant que le fœtus n'est pas viable.



En 1994, les Nations Unies confirment que les droits sexuels et reproductifs sont des droits directement liés au statut des femmes et aux questions d'égalité et d'autonomie.

Rico, l'Uruguay. En Asie un tiers des pays autorise l'IVG à la demande des femmes et seules les Philippines l'interdisent totalement. Quant à l'Afrique l'interdiction d'avorter reste la norme. Il est autorisé dans vingt-cinq pays si la vie de la mère est en danger, dans neuf en cas de viol et d'inceste et dans onze en cas de malformation du fœtus. En 2018, quatre pays seulement sur cinquante-trois l'autorisaient à la demande de la femme: le Cap Vert, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Mozambique.

Un retour en arrière

L'actualité récente a rappelé qu'aux États-Unis l'avortement à la demande de la femme est un droit constitutionnel depuis l'arrêt Roe vs Wade de la cour suprême de 1973, mais que chaque État

peut réglementer cette question et que les tentatives de durcissement sont récurrentes. Depuis le début de l'année 2019, vingt-huit États ont restreint les conditions d'accès en imposant de nouvelles règles: délai de réflexion, examens supplémentaires, présence d'un parent pour les mineures... Parallèlement, Trump a rétabli la règle du Baillon mondial qui depuis 1973 interdit que l'aide des États-Unis finance l'avortement à l'étranger et qui exige des ONG étrangères qui bénéficient de l'assistance des États-Unis dans le domaine de la santé, l'assurance qu'elles restent éloignées de tout ce qui rapporte à l'IVG.

Au nom de la tradition et de la religion

Alors que l'on s'apprête à fêter les 25 ans de la CIPD du Caire, l'IVG reste, comme d'autres droits sexuels, sous le joug de politiques conservatrices et répressives, au nom de la tradition ou de la religion. « Si la fécondité est

Christine Mauget :

« Un enjeu majeur en matière de santé et d'égalité »



Christine Mauget, en charge de programmes internationaux au Planning Familial.

Comment expliquer que le droit à l'avortement a, dans le monde, tant de mal à progresser ?

D'une part, les groupes religieux sont de plus en plus puissants. Aux États-Unis ou en Amérique Latine par exemple, le poids des évangélistes est de plus en plus important dans la vie politique. Ils mènent des campagnes anti avortement très importantes basées sur l'émotionnel autour de l'idée de la mort d'un enfant, du malheur, de la souffrance. En Europe, des groupes de catholiques intégristes ont des contacts avec les gouvernements conservateurs et tentent d'obtenir le statut juridique du fœtus à travers notamment l'initiative « One of us ».

D'autre part en Afrique, par exemple en plus de la présence religieuse, un autre paramètre joue: les enfants donnent une place sociale aux femmes, notamment dans le cadre de la polygamie, mais aussi aux hommes. Enfin, le risque de la mortalité infantile reste très intégré et en l'absence de droits sociaux, de régime de retraites, ce sont les enfants devenus adultes qui vont pouvoir aider les parents.

En 2019, quelles sont les conséquences pour les femmes dans un pays où l'IVG est interdite ?

Les conséquences sont majeures pour les femmes en situation de précarité. Les femmes qui ont de l'argent, elles, vont trouver ailleurs des solutions à leur demande d'avortement. Celles qui n'ont pas les moyens de le faire, soit poursuivent leur grossesse, alors que ce n'était pas leur projet, ou alors pratiquent l'avortement dans la clandestinité avec les risques que l'on connaît. On considère aujourd'hui qu'une femme meurt toutes les 8 à 9 minutes des suites d'un avortement clandestin, à 90 % sur le territoire africain.

Comment limiter la mortalité liée à l'avortement ?

Marcel Wekemans (IPPF*) dit « L'avortement n'est pas un problème, c'est la solution à un problème ». Ce problème, il faut pouvoir le résoudre en amont. 228 millions de femmes n'ont pas accès à la contraception alors qu'elles le souhaiteraient. Développer l'accès à la contraception est un levier important à activer. Pour rappel, en France, la contraception est devenue plus fréquentable pour les religieux à partir du moment où il y a eu la loi sur l'avortement: tout d'un coup c'est devenu un moindre mal. Le 28 septembre est depuis quelques années, la Journée internationale du droit à l'avortement, ce droit n'est pas acquis pour nombre de femmes sur cette planète alors que c'est un enjeu majeur en matière de santé et d'égalité. Il faut des lois et des pratiques qui vont permettre aux femmes, aux couples de pouvoir faire leur choix dans un contexte juridique et sanitaire sécurisé.

*IPPF, Fédération international du planning Familial, site : <https://www.ippf.org/>

le lieu central de la domination masculine, il s'en suit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lien de domination. Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité

toute entière », écrivait Françoise Héritier. Soutenir et développer les mobilisations des femmes et avec elles des associations féministes partout dans le monde: il n'y a pas d'alternative. ♦

Valérie Soumaille

Voyage à Nantes

Depuis dix ans, Le Voyage à Nantes bouleverse la métropole de Loire Atlantique et l'édition 2019 ne déroge pas à la règle.



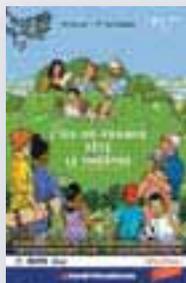
Ainsi l'historique château des Ducs de Bretagne, qui s'est laissé envahir par la forêt amazonienne, où des parures,

armes, instruments de musique et objets usuels illustrent les arts raffinés d'une quinzaine de populations, et où les droits des indigènes, leur mode de vie et leur écosystème, sont abordés. Dans le même lieu, mais dans un autre registre, on fête en musique les 60 ans du Rock de la scène nantaise avec 120 titres à écouter dans un gobelet !

Mais l'événement est avant tout un parcours artistique dans la ville et alentour. Les enseignes des commerces, librairie, pharmacie, cinéma, chapellerie, coiffeur, ont été revisitées par des artistes. Un collectif d'architectes a habillé la plage de Mauves sur Loire des couleurs d'une station balnéaire où, les vendredis et samedis soirs, des concerts sont donnés. Tadashi Kawamata a imaginé *Belvédère de l'Hermitage*, un ouvrage en bois qui s'ouvre par une étroite et longue passerelle en porte-à-faux, offrant une perspective inédite sur le ciel, la ville et le fleuve. Kinya Maruyama a posé son immense dragon sur une aire de jeux. Nantes est l'un des tronçons du parcours sonore que Pierre Redon a créé en s'inspirant du thème de l'eau. La marche de « La prophétie » invite à une déambulation entre la pointe de l'Île de Nantes et Rezé, et met en parallèle un mythe d'Amazonie chanté par un chaman, avec les sites du quartier archéologique Saint-Lupien, l'hôtel de ville, la Maison radieuse de Le Corbusier ou encore Trentemoult. La ville s'offre à l'imaginaire, inspirant formes et musiques, pour rendre l'été inoubliable. Du 6 juillet au 1^{er} septembre.

Théâtre en Île-de-France

Ceux que l'été coince dans la région Île-de-France ont aussi droit au charme des représentations théâtrales. Du 13 juillet au 1^{er} septembre, pour la troisième année, la manifestation *L'Île-de-France fête le théâtre* programme huit pièces dont *Bérénice* par Robin Renucci, *Céleste gronde* de Joséphine Chaffin par Nadine Darmon et Marilyne Fontaine, *Ping-Pong* par Nicolas Kerszenbaum, *Le Banquet de Sainte-Cécile* de et par Jean-Pierre Bodin. Les spectacles, gratuits, ont lieu dans les îles de loisirs du Port aux Cerises, de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Côté interactif, des rencontres avec les gens de théâtre, des ateliers, des jeux de découverte...



Chalon dans la rue

Le festival de Chalon est un incontournable des spectacles de rue. Chaque année depuis 33 ans, il accueille des compagnies, françaises et étrangères, réputées ou montantes, pour des créations de rue. Un millier de professionnels du théâtre, cirque, musique, danse, marionnettes, mais aussi arts plastiques et arts numériques, sont au rendez-vous de quelque 200 000 spectateurs. Du 24 au 28 juillet.



Arles en Musiques

Deux festivals, *Arles Les Suds* (8 au 14 juillet) et *Escales du Cargo* (17 au 21 juillet), donnent l'occasion de vivre, sous la nuit étoilée, des moments magiques dans le théâtre antique d'Arles, la cour de l'Archevêché, le Parc des Ateliers ou une place de la ville. *Arles Les Suds* bat son plein, pendant six jours et sept nuits, au rythme des musiques du monde. Pour mêler, entremêler, panacher



les sonorités sans cesse renouvelées de Fatoumata Diawara, Ibrahim Malouf, Bobby McFerrin... *Escales du Cargo* transforme le théâtre antique en un écran à ciel ouvert des musiques actuelles. Son programme éclectique attire un public fan des tendances métal, rock, pop et électro.

Radio France en festival



Le festival de Radio France Montpellier Occitanie, qui fête ses trente-cinq ans, accueille plus de cent mille spectateurs pour une centaine de spectacles dont la qualité est attestée par France Musique. Les spectacles sont en entrée libre à l'exception des opéras et concerts symphoniques. Au programme, un concert du jeune violoniste suédois de 18 ans Daniel Lozakovich et du chef estonien Neeme Järvi, *Les Tableaux d'une exposition*, les pianistes baltes Muza Rubackytė, Paavali Jumppanen, Lukas Geniusas, l'opérette *Pomme d'Api* de Jacques Offenbach. Événement avec l'opéra en trois actes *Fervaal* de Vincent d'Indy écrit de 1889 à 1895 qui marque le wagnérisme musical français. Du 10 au 26 juillet.

Bussang, théâtre dans les Vosges

Depuis deux ans qu'il en a pris la direction, le metteur en scène et comédien Simon Delétang a réalisé sa promesse d'étendre sur l'année la programmation du Théâtre du peuple de Bussang. Il sillonne les communes des Vosges, mobilisant les acteurs amateurs et les scolaires pour sa grande passion, le théâtre. L'hiver dernier, il a accueilli Wajdi Mouawad et Stanislas Nordey. Cet automne, deux pièces de Molière et Corneille seront montées. Mais l'institution fondée il y a 124 ans par Maurice Pottecher garde son temps fort du 27 juillet au 8 septembre. En ce lieu qu'il faut avoir visité une fois dans sa vie, trois pièces sont proposées. Dans *Suzy Stork* de Magali Mougel, Simon Delétang, qui assure la mise en scène, voit « un acte de libération irréversible qui offre pour la scène un personnage de femme magnifique ». *La vie est un rêve* de Calderon de la Barca, mise en scène par Jean-Yves Ruff, associée des comédiens amateurs, et *Moi, Bernard* est une adaptation des correspondances de Bernard-Marie Koltès mise en scène par Jean de Pange. Des lectures, rencontres et bal littéraire, animent également ce lieu très convivial.



Art lyrique, d'Aix à Orange

Concurrent de Salzbourg, le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence est un des plus importants du monde et l'un des rares à financer des productions nouvelles. Au programme du 3 au 22 juillet, six opéras, dont une commande à un auteur contemporain et des mises en scène signées Castellucci, Honoré et van Hove.

Gabriel Dussurget, son fondateur, y tenait : le festival international d'art

lyrique d'Aix-en-Provence est mozartien. L'édition 2019 n'y déroge pas à travers un triple hommage rendu par Raphaël Pichon et l'Ensemble orchestre et chœur Pygmalion, avec les ultimes ouvrages du compositeur viennois. En ouverture du festival et jusqu'au 19 juillet, les notes de son Requiem, que la mort l'empêcha d'achever, empliront le théâtre de l'Archevêché. Les chanteurs évolueront dans ce que le metteur en scène Romeo Castellucci a voulu comme « un poème scénique puissant, destiné à faire de cette messe des morts une célébration de la vie et une méditation sur le thème de l'extinction ». Raphaël Pichon poursuit l'hommage en donnant les quatre dernières symphonies de Mozart et, le 7 juillet, par une soirée lyrique consacrée à « Mozart et ses contemporains » au conservatoire Darius Milhaud, où il accompagne les étoiles montantes de l'Académie du Festival.

Un festival de premières

Mais Mozart n'aura pas son opéra. Le festival marque un tournant en proposant cinq titres inédits de Giacomo Puccini, Kurt Weill, Wolfgang Rihm (né en 1952), Michel van der Aa (né en 1970), ainsi que la création mondiale du compositeur Adam Maor (né en 1983). *Tosca*, le chef-d'œuvre de Puccini, fait sa première au festival. Nul doute que le cinéaste Christophe Honoré, qui le met en scène, sera inspiré par la figure de l'héroïne du mélodrame, véritable défi pour Angel Blue qui incarne Flora Tosca dans le sillage des plus grandes chanteuses lyriques, dont



La mise en scène des opéras confiée à de grands noms.

l'inoubliable Callas. Première aussi pour Wolfgang Rihm dont l'opéra de chambre Jakob Lenz est donné au Grand Théâtre de Provence. Le compositeur avait vingt-cinq ans quand il s'est senti happé par *Lenz*, la nouvelle de Georg Büchner, récit déambulatoire dominé, dans la brume des Vosges, par la silhouette errante du poète maudit en lutte avec la folie.

Commande du festival au compositeur Adam Maor *Les Mille Endormis* doit son livret à Yohatan Lévy, qui selon le jeune compositeur israélien a retrouvé un théâtre du Moyen-Orient. Avec cette œuvre, Adam Maor concilie la musique de concert contemporaine et les musiques classiques du Moyen-Orient.

Kurt Weill et Brecht

Les airs de *Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny*, Kurt Weill les a composés avec les mots corrosifs de son complice Berthold Brecht. Le compositeur allemand décrit en 1930 l'opéra comme

Piano à la Roque d'Anthéron

Pour la 39^e édition, La Roque d'Anthéron accueille à l'ombre des platanes une pléiade de concertistes qui mettent à l'honneur le clavier devant plus de 75 000 spectateurs. Répertoire baroque, classique, contemporain, jazz et électro, plus de 80 concerts sont programmés dans une dizaine de lieux enchanteurs. Parmi les invités de stature internationale Adam Laloum avec l'Orchestre Philharmonique de Marseille, Behzad Abduraimov, Stanislav Ioudenitch, Pierre Hantaï, Pierre Gallon, Grégoire Rolland, Jean-Frédéric Neuburger. Evgeny Kissin s'attaquera aux œuvres de Debussy, Liszt et Stravinsky, accompagné de l'Orchestre Philharmonique de Radio France.

« Une allégorie de la vie d'aujourd'hui. Elle naît à partir des besoins des hommes, et les besoins des hommes sont ce qui cause sa grandeur et sa décadence. » Avec les nazis au bord du pouvoir, l'œuvre fait scandale et les auteurs sont violemment critiqués. Qu'Ivan van Hove revisite cette œuvre iconoclaste, politique, aujourd'hui vue comme un chef-d'œuvre, laisse augurer un grand moment de création, réalisé en collaboration avec le chef d'orchestre Esa-Pekka Salonen.

Enfin, c'est au conservatoire Darius Milhaud qu'aura lieu la création en France de *Blank Out*. Avec cet opéra de chambre pour soprano, baryton, chœur et film 3D, le compositeur néerlandais Michel van der Aa repousse les frontières de l'opéra. ♦

Élisabeth Pan

150^e anniversaire des Chorégies d'Orange

Pour leur 150^e anniversaire, les Chorégies d'Orange ont confié l'organisation d'une *Nuit espagnole* au grand Plácido Domingo ! Le 6 juillet, le célèbre baryton chantera la zarzuela aux côtés d'autres chanteurs et des magnifiques danseurs de la compagnie du chorégraphe Antonio Gades. Suivra la première Nuit techno des Chorégies confiée au DJ américain Jeff Mills. Pour les opéras à l'affiche, *Guillaume Tell* de Rossini et *Don Giovanni* de Mozart avec le baryton Erwin Schrott, la soprano Nadine Sierra et la mezzo-soprano Karine Deshayes. Ballet enfin avec *Roméo et Juliette* de Prokofiev par les Ballets de Monte-Carlo.

Avignon, Europe et migration

Avec 180 spectacles, le festival d'Avignon est plus que jamais le grand festival européen du théâtre et des arts vivants. Du 4 au 23 juillet, sa 73^e édition se tourne vers L'Odyssée d'Homère, source culturelle européenne, et les migrations d'aujourd'hui.

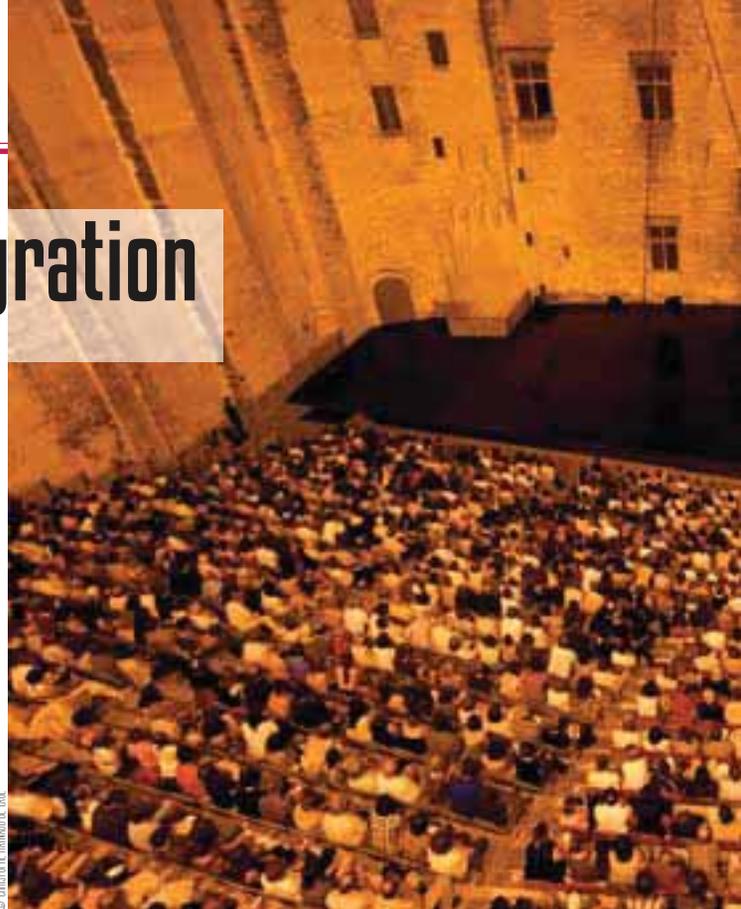
Les files de migrants venant à pied frapper aux portes de l'Europe, les bateaux surchargés accostant en Italie ou en Grèce semblent sans rapport avec l'invention littéraire d'un héros vainqueur tel qu'Ulysse. Et pourtant c'est bien une épopée migratoire que met en scène Homère dans *L'Odyssée*. Épopée migratoire qui, dans cette dualité entre fiction et réalité, parcourt la programmation très internationale du 73^e Festival d'Avignon.

D'abord avec trois textes fondateurs de l'Europe et de la démocratie. Celui d'Homère, *L'Odyssée*, sera le rendez-vous du traditionnel feuilleton de midi, en accès libre, dans le

jardin de la médiathèque Céciano. Blandine Savetier le fera voir et entendre (dans la traduction de Philippe Jacottet) en une série quotidienne de treize épisodes, jouée par des comédiens professionnels, des amateurs, et des élèves acteurs. Cette année, un direct Facebook est prévu pour que le public n'en rate rien.

Eschyle sera revisité par Jean-Pierre Vincent qui, avec les élèves de l'école du théâtre national de Strasbourg, a mené un travail sur *Orestie*. Enfin, Maelle Poésy ramènera Virgile sur scène en adaptant *Sous d'autres cieux*, texte pour lequel Kevin Keiss s'est inspiré des souvenirs d'exil d'Énée, épopée latine. Pour ce travail sur la mémoire, Maelle Poésy s'est nourrie de recherches scientifiques et a fait appel à des danseurs.

Une autre vision de *L'Odyssée* est apportée par Christiane Jatahy. La Brésilienne



© ORESTRE RAMONNE LAFE

a traversé les pays de Méditerranée et d'Afrique, menant une longue enquête sur ceux qui se sont déplacés pour échapper au drame de l'histoire. Dans chaque pays, elle a fait jouer des passages de *L'Odyssée* d'Homère à des amateurs, les a filmés. Ces images sont la toile de fond pour les comédiens de *O demora* (Le présent qui déborde), un spectacle-voyage qui ne s'achève pas sur l'île d'Ithaque mais dans l'Amazonie d'aujourd'hui,

objet de tensions et d'affrontements mêlant l'écologie à la politique.

L'Europe au programme

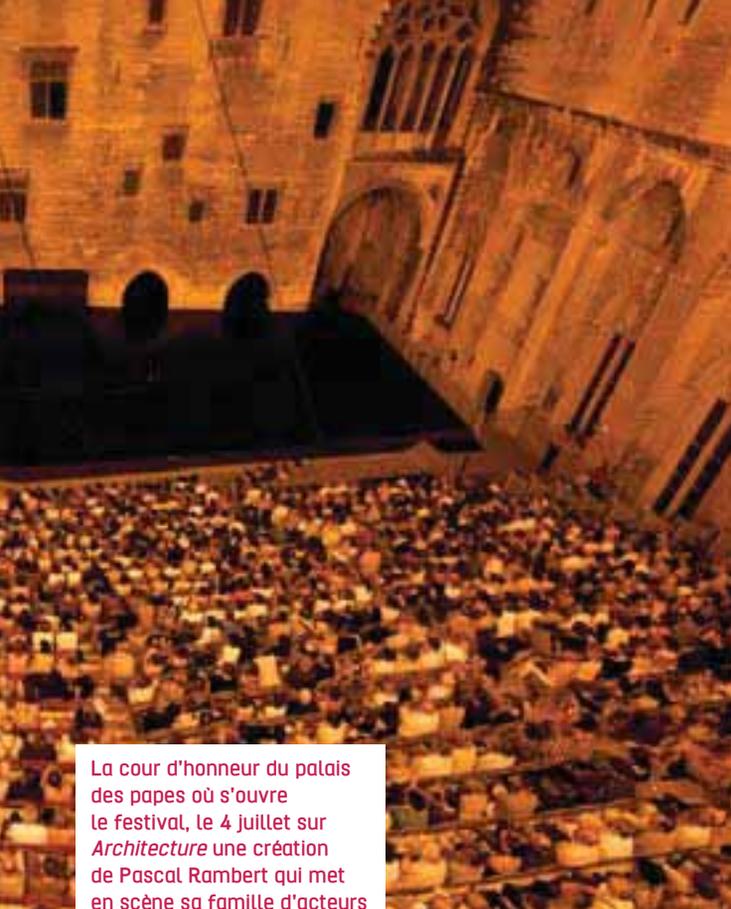
L'Europe est encore et déjà présente dès l'ouverture du festival grâce à Pascal Rambert qui, dans la cour d'honneur du palais des papes, met en scène sa famille d'acteurs Audrey Bonnet, Marina Hands, Marie-Sophie Ferdane, Emmanuelle Béart, Jacques Weber, Stanislas Nordey, Laurent Poitrenaux, Arthur Nauzyciel, Denis Podalydès, Pascal Rénéric. Rambert a écrit *Architecture* pour chacun d'eux afin qu'ils forment ensemble sur scène une famille dont la brutale histoire va de 1910 à l'Anschluss. « *C'est l'histoire d'une famille face à l'histoire, l'histoire de l'enfer de la famille européenne telle qu'elle a pu s'imaginer être* » résume le dramaturge qui juxtapose des drames intimes pour évoquer le naufrage de l'Europe (le spectacle sera capté par France TV). Deux autres poètes se produiront dans la cour et le gymnase du lycée Saint-Joseph. Le jeune Clément Bondu fera résonner

Ernest Pignon Ernest au Palais des papes



Cela fait plus de cinquante ans que les images, dessinées, sérigraphiées, d'Ernest Pignon Ernest sont collées sur les murs du monde entier. Ce pionnier du street-art jette le trouble dans l'espace public avec ses images qui font irruption sur les routes, à l'angle des rues, dans le renfoncement d'un soupirail, sur la cheminée d'une usine. « *Je ne fais que ça, dessiner l'homme pour parler de ce qu'on lui inflige* » confie l'artiste qui sera cet été, et jusqu'au 29 février 2020, dans la grande chapelle du Palais des papes pour une

exposition intitulée *Ecce Homo*. « *L'espace même dans lequel j'inscris ces corps a pris en compte l'espace du lieu* » dit-il encore. Près de 400 de ses œuvres sont exposées, depuis les premières, réalisées en 1966, aux plus récentes, collées cette année à Port-au-Prince sur l'île de Haïti.



La cour d'honneur du palais des papes où s'ouvre le festival, le 4 juillet sur *Architecture* une création de Pascal Rambert qui met en scène sa famille d'acteurs Audrey Bonnet, Marina Hands, Marie-Sophie Ferdane, Emmanuelle Béart, Jacques Weber, Stanislas Nordey, Laurent Poitrenaux, Arthur Nauzyciel, Denis Podalydès, Pascal Rénéric.

son oratorio *Dévotion, dernière offrande aux dieux morts*, accompagné des élèves de l'école supérieure d'art dramatique de Paris, tandis que le compositeur et metteur en scène Roland Auzet portera son théâtre musical au service de *Nous, l'Europe, banquet des peuples*, un texte de Laurent Gaudet qui conte l'histoire européenne. À la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, la violoncelliste Sonia Wieder-Atherton caressera de sa musique *La nuit des odyssées*, tirant à son tour le fil conducteur de cette édition devant les images de la cinéaste Chantal Ackerman.

Ces paroles peu entendues

Ordinary People, spectacle du pékinois Wen Hui et de la pragoise Jana Svobodová, porte sur scène un nouvel écho à la démocratie, avec les cris et les paroles des gens ordinaires

dont on n'entend jamais la voix (16 au 26 juillet). Tue, elle aussi, l'histoire coloniale de la France apparaît peu au théâtre. Après les tirailleries sénégalaises, Alexandra Badea s'est intéressée au massacre des Algériens rassemblés en d'octobre 1961 pour manifester à Paris. *Quais de Seine* est le second volet de la trilogie *Points de non-retour* (5 au 12 juillet).

Serebrennikov salue Ren Hang

Même assigné en résidence à Moscou, Kiril Serebrennikov parvient à soulever le baillon qui voudrait le faire taire. Le cinéaste et dramaturge russe présentera à Avignon un spectacle aux accents autobiographiques bien que le support provienne des textes et des images d'un poète et photographe chinois Ren Hang à qui il rend hommage. En attendant le festival et la création de *Outside*, on peut voir l'œuvre de Ren Hang à la Maison européenne de la photographie, à Paris, qui lui consacre une grande exposition institutionnelle, la première en France. Elle témoigne de

Le OFF d'Avignon

Le festival d'Avignon ne va pas sans son OFF. Au point que, pour la première fois de son existence, il va recevoir cette année une subvention de 40 000 euros du ministère de la Culture qui s'ajoutera aux aides de la ville.



© HUBERMAN

Le OFF est sans doute le plus grand théâtre du monde. Un millier de spectacles, des centaines de compagnies, des humoristes, des musiciens, des comédiens, des clowns, des danseurs, tout ce que l'art vivant compte de saltimbanques vient se faire une place à Avignon pour atteindre le public.

Du 5 au 28 juillet, le OFF propose 1 592 spectacles dans 139 lieux. Il est toujours difficile de faire son choix, quand on vient au festival pour la première fois surtout. Avant de se diriger vers un théâtre, il est recommandé d'acheter la carte du OFF. Vendue 16 euros (9 euros pour les jeunes de 12 à 18 ans), elle permet d'obtenir des réductions sur le prix des places de spectacle pouvant aller jusqu'à 30 %, et même des réductions du prix d'entrée de certains musées et monuments. On la trouve à l'office du tourisme d'Avignon ou en ligne sur avignonleoff.com.

Muni de la carte du OFF, on peut alors traîner ses espadrilles devant les panneaux de revue de presse du Village (au 1, rue des écoles), récupérer le volumineux journal du Off, publié le 12 juin, et s'attabler pour faire un choix, ou encore attendre l'heure propice de l'Apér'Off pour discuter avec professionnels, amateurs ou d'autres spectateurs, devant un verre sous le chapiteau.

Une abondance de lieux

Le choix peut aussi se faire par théâtre. Les uns ne jurent que par le Balcon ou les Doms, les autres par l'Oule. Certains vont en priorité dans les espaces réservés par les régions qui viennent promouvoir leurs compagnies, d'autres préfèrent aller au gré des rues et se laisser séduire par les comédiens qui, sitôt leur spectacle donné, s'en vont convaincre le chaland.

Il faut dire que pour les compagnies l'enjeu est conséquent. Être remarqué par un propriétaire de salle peut déterminer une tournée à travers la France ou dans une salle à Paris.

« Plus de trente millions d'euros de contrats y sont négociés », d'après Pierre Beffeyte, président de l'association Festival & Compagnies qui gère le festival OFF.

Côté rire, le festivalier n'a que l'embarras du choix avec le plateau du BEST OFF de l'humour. Et des jeunes talents à découvrir. C'est la 5^e édition de ce rendez-vous incontournable du Palace, cours Jean Jaurès. Le Off contente tous les publics. En matinée, de nombreux théâtres programment des spectacles destinés aux enfants, théâtre, cirque, marionnettes...

Les festivités s'achèveront avec le bal de clôture, donné le 27 juillet au Village du OFF.

Élisabeth Pan

toutes les facettes de la créativité de cet immense artiste qui, suicidé à l'âge de 29 ans, laisse un corpus majeur et audacieux nourri par un questionnement sur le rapport à l'identité et à la sexualité.

Le festival s'achèvera sur la musique de *120 battements par*

minute, interprétée dans la cour d'honneur par le compositeur et DJ Arnaud Rebotini et un ensemble instrumental, avec des images du film de Robin Campillo et Philippe Mangeot qui se mêleront à des textes de Jean-Luc Lagarce. ♦

Véronique Giraud

Nicolas Bourriaud, critique d'art, directeur général MoCo Montpellier Contemporain

Le MoCo ouvre le 28 juin à Montpellier. Deux expositions l'inaugurent et 100 artistes sont invités. Nicolas Bourriaud, son directeur général, explique en quoi consiste cette institution d'art contemporain d'un nouveau genre.

Montpellier crée enfin un lieu pour l'art contemporain.

Qu'est-ce que le MoCo ?

Montpellier Contemporain, abrégé en MoCo, est une institution d'un nouveau genre qui regroupe trois sites et trois fonctions totalement différentes. C'est une institution horizontale, qui traverse la ville de Montpellier, de la gare aux Beaux-Arts, et recoupe la vie d'un artiste. Cela va du lieu de formation, à l'école des Beaux-Arts, à la production des œuvres et l'exposition, à La Panacée, en passant par la médiation d'art contemporain, et s'achève avec la collection, à laquelle est dédié le nouvel Hôtel des Collections qui ouvre le 28 juin. Toutes les fonctions du monde de l'art sont ainsi réunies dans une seule institution.

Est-ce qu'avec le MOCO Montpellier rejoint le niveau international ?

Montpellier a un niveau international en danse, je ne vois pas pourquoi elle ne l'aurait pas en arts plastiques. Il suffit de se donner les moyens et d'avoir une vraie volonté politique, ce qui est le cas. On va créer un rééquilibrage, qui nous permet d'ailleurs de développer des projets avec nos amis du spectacle vivant, de la danse et de l'opéra. Contribuer à cette synergie, c'est quelque chose que nous allons développer dans les années à venir. Cela nous permettra de collaborer à un plus grand niveau encore.

Quelles sont les prochaines expositions du MoCo ?

La première exposition est confiée à la directrice artistique du musée d'art contemporain de Tokyo

musée à partir de la collection d'un entrepreneur japonais, Yasuharu Ishikawa. Ces œuvres, ces chefs-d'œuvre, donnent une étrange impression de sérénité et d'intimité, en même temps qu'un vrai dialogue avec l'histoire. C'est une collection d'art contemporain qui ne ressemble pas à l'idée qu'on s'en fait habituellement.

La deuxième, en octobre, sera issue d'une collection publique. Celle que l'historien d'art Andreï Erofeev a constituée dans les années 80-90 dans la perspective de la création d'un musée d'art contemporain à Moscou. Il a amassé un nombre incroyable d'œuvres des artistes soviétiques de cette époque et ces œuvres n'ont jamais été vues, elles sont enfermées depuis dans les réserves de la galerie nationale russe Tetriakov.

Que pouvez-vous dire de l'exposition de La panacée, La rue où le monde se crée ?

Il s'agit d'une exposition sur les interventions d'artistes dans la rue depuis une trentaine d'années, on y voit beaucoup de très grands artistes comme des artistes moins connus. Sur les 78 de l'exposition présentée par Hou Hanru en 2018 au MAXXI Rome, il y en aura une cinquantaine à La Panacée. Ce sera une exposition très chaotique, à l'image de Hou Hanru et de ses mises en espace, qui sont toujours inspirées par la rue asiatique. Il a cette manière de créer des surcharges qui sont un peu son style curatorial.

Que représente ce projet dans votre vision de l'art ?

C'est le projet le plus important que j'ai fait depuis le Palais de



Critique d'art et commissaire d'expositions spécialisé dans l'art contemporain, Nicolas Bourriaud a fondé et co-dirigé le Palais de Tokyo de 2000 à 2006. Chef de l'Inspection de la création artistique au ministère de la Culture en 2010, il fut directeur des Beaux-Arts Paris de 2011 à 2015. Depuis 2016, il est directeur artistique de La Panacée, et en charge de la préfiguration d'un centre d'art contemporain à Montpellier.

Tokyo. Et, comme le Palais de Tokyo, j'essaye d'en faire une nouvelle étape dans la conception d'une institution, de faire franchir à la notion même d'institution artistique une étape supplémentaire. Ce qu'on est en train de faire ici n'existe pas ailleurs. De la même manière que lorsque nous avons ouvert le Palais de Tokyo, cela n'existait pas, ni à Paris ni en Europe. Il y a toujours cette dimension d'expérimentation, qui me semble très importante, et la tentative de coller aux exigences nouvelles que l'époque nous fournit.

Quelles exigences évoquez-vous ?

On ne peut plus créer un centre d'art aujourd'hui comme en 2000. Il faut regarder ce que les artistes font. Ce qu'ils sont en train de faire dans leurs ateliers, c'est la boussole. Et c'est cette boussole qui permet de concevoir le MoCo Montpellier Contemporain comme une institution qui fonctionne à l'horizontale, qui refuse le geste architectural logotypé des institutions classiques pour réhabiliter des espaces dans le centre-ville. C'est toute cette réflexion qui est présente ici. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



RETRAITE À POINTS

**LA RETRAITE
ON LA VEUT MEILLEURE,
UN POINT C'EST TOUT.**

Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre les conditions de
travail des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wieruff (N20) Charpii sur Marne - Seine St. Denis 93620. CASDEN a pour objet l'activité bancaire et financière et conseil de surveillance au capital de 107 000 000 €. Siège social: 50 avenue de la République, 93200 Paris Cedex 13. RCS PARIS 481 433 062. Immatriculation (BOAS n°) 481 433 505. - Composition: 100004 - Photographie: Roman Jaramon - La CASDEN est membre de la Fédération Française des Banques Populaires.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme L2J CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80

01 64 80 64 80



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE